

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**



**Rapport sur la Supervision  
des Intermédiaires Financiers,  
2015-2016**

Octobre 2016

Banque Centrale du Congo

Siege social : 563, Boulevard Colonel Tshatshi

B .P. 2697

KINSHASA I

Tél. : +243 81 88 05 152 (Haute Direction)

Fax : +243 81 30 10 959 (Haute Direction)

E-mail: [Secdsif@bcc.cd](mailto:Secdsif@bcc.cd)

Site Web: <http://www.bcc.cd>

Rédaction terminée en 2017.

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source.



**Cher lecteur,**

Concerne : Présentation du Rapport sur la supervision des intermédiaires financiers de la République Démocratique du Congo, édition 2015-2016

J'ai l'avantage de vous présenter le rapport d'activités du secteur financier de la République Démocratique du Congo pour les exercices 2015-2016, lequel renseigne des informations sur le comportement de ses composantes.

Au cours des années 2015-2016, les institutions financières congolaises ont exercé leurs activités dans un contexte de ralentissement de l'activité économique nationale et mondiale, couplé à la détérioration du cadre macroéconomique et des incertitudes intérieures qui ont eu des incidences négatives sur les prix des biens et services et le taux de change du Franc Congolais.

Les effets de cet environnement délétère n'ont pas épargné les Etablissements de Crédit et les Institutions de Micro Finance qui ont enregistré une baisse de leurs activités de respectivement 5,4 % et 14,0 % à fin 2016 contre des accroissements de 9,9 % et 8,5 % observés à fin 2015. La détérioration de la qualité du portefeuille de crédit et la baisse des dépôts ont notamment été à la base de ces reculs.

Cette situation a été accentuée par la vulnérabilité constatée au niveau de quelques institutions bancaires et du secteur de la microfinance, dont certaines ont été placées sous administration provisoire tandis que d'autres ont été mises sous surveillance rapprochée, partant des conclusions des missions de contrôle y effectuées au cours des périodes sous revue et antérieures. Il sied de préciser que ce tableau sombre a occulté des bonnes performances enregistrées par d'autres institutions financières.

Ainsi, au regard des zones de vulnérabilité identifiées au sein du secteur financier congolais et en vue de mieux assurer la stabilité financière, il s'est avéré important pour la Banque Centrale du Congo de développer certains mécanismes en rapport avec la surveillance macroprudentielle pour asseoir une politique appropriée en cette matière, compte tenu des objectifs généraux et intermédiaires ainsi que des bonnes pratiques.

En ce qui concerne le paysage du secteur financier en 2015 et 2016, il reste dominé en termes de nombre par les institutions de microfinance. En effet, leur nombre est passé de 128 à 102 alors que celui des banques de 18 à 20 à la suite de l'agrément de deux banques demeurées non opérationnelles pendant la période sous revue. En sus de ces deux premières catégories, le secteur a compté également une caisse d'épargne, 6 sociétés financières parmi lesquelles figurent 4 établissements de monnaie électronique, 3 Institutions Financières Spécialisées, dont le nombre est resté inchangé au cours des périodes sous étude. Quant aux messageries financières et aux bureaux de change, leur nombre respectif est passé de 80 à 74 et de 16 à 20.

S'agissant des comptes ouverts en les livres des institutions financières au cours de la période sous revue, leur nombre s'est accru de 19,03 % entre 2015 et 2016. En effet, il est passé de 2.203.857 à 2.925.446 pour le secteur bancaire et de 1.851.044 à 1.901.022 au niveau des institutions de microfinance alors que le nombre de comptes actifs dans les établissements de monnaie électronique a enregistré une forte progression passant de 520.088 à 1.203.260.

Sur le plan légal et réglementaire, les travaux de révision et d'innovation de l'arsenal juridique, dans le but de contribuer à la stabilisation du système financier et de l'aligner aux standards internationaux, se sont poursuivis durant les périodes sous revues. Dans ce cadre, il y a lieu de noter la promulgation de la loi sur le crédit-bail et la publication de l'Instruction sur l'activité des agents bancaires.

En sus des informations abordées sur l'évolution des activités, ce rapport met également en exergue les aspects liés à la surveillance du secteur, aux projets et réformes en cours ainsi qu'aux activités menées par la Banque Centrale du Congo avec les partenaires au développement impliqués dans la consolidation du secteur financier et l'amélioration de l'inclusion financière en RDC.

Je vous convie donc à la lecture de ce rapport sur la supervision des intermédiaires financiers, édition 2015-2016.

**Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO**  
Gouverneur



## Table des matières

<i>AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS</i> .....	7
<i>ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2015 ET 2016</i> .....	11
<i>I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL</i> .....	11
<i>II. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNE</i> .....	11
<b>I<sup>ère</sup> PARTIE : SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS</b> .....	13
Chapitre I. PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS .....	15
I.1. BANQUES .....	15
I.2. Institutions de Microfinance .....	17
I.3. Autres Intermédiaires Financiers .....	18
Chapitre II. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR FINANCIER.....	19
II.1. Banques.....	19
II.1.1. Analyse d'activités et de rentabilité des banques .....	19
II.1.1.1. Évolution du niveau d'activités .....	20
A. Créances bancaires .....	20
B. Dépôts de la clientèle .....	21
II.1.1.2. Évolution de la rentabilité du secteur.....	22
A. Résultat net.....	23
B. Le Produit Net Bancaire.....	23
C. Le rendement des actifs (ROA) et le rendement des fonds propres (ROE) .....	24
D. II.1.2. Risques bancaires.....	25
i. Évolution de la couverture des risques par les fonds propres du point de vue prudentiel.....	25
ii. Évolution du ratio de solvabilité .....	26
iii. Qualité des risques sur les créances .....	27
II.2. Institutions de Microfinance.....	28
II.2.1. Analyse du bilan .....	29
II.2.1.1. Éléments d'actif.....	29
A. Disponibles.....	29
B. Encours des crédits.....	29
C. Immobilisations.....	30
D. Autres emplois.....	30
II.2.1.2. Éléments du passif.....	31
A. Épargne .....	31
B. Fonds propres .....	31
C. Opérations de trésorerie.....	32
D. Autres ressources .....	32
II.2.1.3. Analyse du résultat net .....	32
II.3. Autres Intermédiaires Financiers.....	33

II.3.1. Messageries Financières.....	33
A. Transferts nationaux .....	34
B. Transferts internationaux .....	35
1. Transferts internationaux reçus .....	35
2. Transferts internationaux émis .....	36
II.3.2. Sociétés Financières.....	38
II.3.3. BUREAUX DE CHANGE .....	39
II.3.4. Caisses d'Épargne .....	40
II.3.5. Institutions Financières Spécialisées .....	42
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER .....</b>	<b>45</b>
Chapitre I. Réglementation et Réformes .....	47
I.1 Réglementation .....	47
I.2 Réformes .....	48
I.3. ETAT D'EXECUTION DES PROJETS .....	50
Chapitre II. AGREMENTS ET ACTES CONFORMES.....	53
II.1. AGREMENTS.....	53
II.1.1. Agrément des banques .....	53
II.1.2. Agrément dans le secteur de microfinance .....	53
II.1.3. Autres Intermédiaires Financiers .....	54
II.1.4. Commissaires aux Comptes .....	54
II.2. Acte conformes .....	54
Chapitre III. Contrôle .....	57
III.1. Contrôle permanent.....	57
III.2. Contrôle sur place.....	59
III.2.1. Planification des missions de contrôle sur place .....	59
III.2.2. Constats et mesures préconisées à l'issue des contrôles sur place.....	61
III.2.2.1. Constats .....	61
III.2.2.2. Des mesures préconisées.....	62
III.3. Suivi des risques du système financier.....	63
III.3.1. Analyse sommaire des risques sectoriels .....	64
III.3.2. Analyse sommaire des objectifs macroprudentiels .....	65
<b>III<sup>ème</sup> PARTIE : AUTRES ACTIVITES .....</b>	<b>69</b>
Chapitre I. Processus de liquidation .....	71
Chapitre II. Promotion de l'inclusion financière et Coopération Internationale .....	73
II.1. Inclusion financière .....	73
II.1.1. Actions pilotées par la BCC pour la promotion de l'inclusion financière .....	75
II.1.2. Evolution des taux de bancarisation et d'inclusion financière en RDC.....	76
II.2. Coopération internationale.....	76
<i>FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016</i> .....	78
<i>ANNEXES</i> .....	82
<i>STATISTIQUES DES BUREAUX DE CHANGE DE 2014 A 2015</i> .....	82
<i>LISTE DES ABRÉVIATIONS</i> .....	85

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition géographique des banques agréées aux 31 décembre 2015 et 2016.....	16
Graphique 2 : Evolution des parts des créances sur les entreprises privées, les ménages et les institutions publiques .....	20
Graphique 3 : Evolution des parts des dépôts des ménages, des entreprises privées et des institutions publiques.....	21
Graphique 4 : Evolution de la rentabilité du Système bancaire Congolais.....	23
Graphique 5 : Evolution des composantes du PNB.....	24
Graphique 6 : Evolution du ROA et ROE .....	24
Graphique 7 : Evolution des risques nets pondérés (en millions des USD) .....	25
Graphique 8 : Evolution des fonds propres de base et complémentaires (en millions des USD).....	26
Graphique 9 : Evolution du ratio de solvabilité.....	26
Graphique 10 : Evolution des transferts nationaux par catégories .....	34
Graphique 11 : Evolution des transferts nationaux par catégories .....	35
Graphique 12 : Evolutions des transferts internationaux reçus et émis (en millions de USD) .....	37
Graphique 13 : Evolution du nombre de clients enregistrés et actifs .....	38
Graphique 14 : Volume des achats et ventes en millions de USD .....	39

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des points d'exploitation aux 31 décembre 2015 et 2016.....	15
Tableau 2 : Evolution du réseau d'exploitation des banques .....	16
Tableau 3 : Evolution du nombre de compte ouvert dans les banques.....	16
Tableau 4 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance .....	17
Tableau 5 : Evolution du nombre de compte .....	18
Tableau 6 : Paysage des Autres intermédiaires financiers .....	18
Tableau 6 : Indicateurs d'activités et de rentabilité des banques .....	19
Tableau 7 : Qualité du portefeuille crédit du système bancaire.....	27
Tableau 8 : Evolution de l'actif .....	29
Tableau 9 : Evolution des ressources .....	31
Tableau 10 : Ventilation du résultat net .....	32
Tableau 11 : Evolution des transferts nationaux des messageries financières .....	34
Tableau 12 : Evolution des transferts internationaux des messageries financières.....	36
Tableau 13 : Evolution des transferts internationaux émis par les messageries financières .....	36
Tableau 14 : la liste de cinq (5) Messageries financières ayant réalisé les plus importants flux de transferts .....	37
Tableau 15 : Evolution des activités des Etablissements de Monnaie Electronique .....	38
Tableau 16 : Evolution des achats des devises.....	40
Tableau 17 : Evolution des ventes des devises .....	40
Tableau 18 : Evolution des indicateurs clés de la Caisse d'Epargne.....	41
Tableau 19 : Evolution des indicateurs clés des institutions financières spécialisées .....	43
Tableau 20 : Situation des missions planifiées et réalisées .....	60
Tableau 21 : Répartition des contrôles sur place des Institutions de Microfinance par types .....	60
Tableau 22 : Evolution du taux d'inclusion et de bancarisation en RDC .....	76

## AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Au cours des exercices 2015-2016, l'action de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers s'est focalisée principalement sur les travaux de contrôles tant permanent pour l'ensemble des institutions assujetties que sur place pour certaines d'entre elles. Il est important de souligner que ces contrôles sont assurés par des équipes de supervision dont l'expertise est régulièrement renforcé à travers des actions de formation, des séminaires et ateliers organisés aussi bien au pays qu'à l'étranger.

Les travaux de suivi permanent des institutions assujetties ont permis d'orienter la réalisation des missions de contrôles sur place en fonction de profil des risques sur différentes thématiques en l'occurrence la gouvernance, la qualité des actifs dont le portefeuille crédit, le contrôle interne et le dispositif anti-blanchiment et financement du terrorisme mis en place.

Au terme de ces contrôles, la Banque Centrale du Congo a été amenée, conformément à ses prérogatives légales lui dévolues, à donner des injonctions pour la mise en place des mesures correctives avec l'obligation de soumission des plans de redressement crédibles. Pour celles des institutions qui n'avaient pas exécuté avec efficacité ces injonctions, l'Autorité de Régulation et de Contrôle avait décidé de les soumettre à une surveillance rapprochée en les plaçant sous administration provisoire. Ainsi, cette mesure a concerné les institutions ci-après :

- Banque Internationale pour l'Afrique au Congo, en sigle BIAC, banque à capitaux congolais ;
- First International Bank, en sigle FIBANK, filiale du groupe africain ;
- Mutuelle d'Épargne et de Crédits du Congo, en sigle MECRECO et certaines de ses coopératives primaires d'épargne et de crédit, et ;
- Société de Micro Finance i-FINANCE.

La morosité de la conjoncture économique nationale attestée par la chute des cours mondiaux des matières premières et le déficit du Trésor, a entraîné des conséquences nuisibles à la stabilité financière notamment la réduction des réserves internationales, l'instabilité du taux de change, l'inflation etc. Cette situation n'a pas épargné la solidité du secteur bancaire congolais en 2016. En effet, en raison de cette conjoncture défavorable, la qualité des actifs bancaires a été entamée avec comme corollaire, l'absence de la rentabilité et l'érosion des fonds propres. Toutefois, le ratio de solvabilité de base du système, est resté supérieur à la norme réglementaire.

Face à ce qui précède, la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers a continué d'exercer une vigilance forte sur tous les aspects de la stabilité du système financier, notamment via :

- la mise en place d'un cadre réglementaire en vue du suivi des risques systémiques ;
- l'adaptation de l'arsenal légal et réglementaire aux standards internationaux ;
- la conception d'un cadre de suivi de la qualité des actifs des établissements de crédits au travers d'un reporting réglementaire dénommé ISYS-I.16 ;
- le traitement des plaintes dans le cadre de la protection de la clientèle ;
- le suivi et l'appréciation de l'efficacité du dispositif des établissements assujettis en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) : aspects liés au gel des avoirs, les délais des déclarations de soupçons, etc.... ;
- le relèvement du capital minimum, à partir de 2017, à USD 30 millions pour les banques, USD 250 000 pour les Entreprises de Micro Crédit et USD 700 000 pour les Sociétés de Micro Finance comme contra cyclique à la résilience du secteur financier.

Par ailleurs, dans le registre de réformes, la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers a, au cours de la période sous revue, poursuivi la participation aux travaux sur la révision et l'élaboration de certains textes de lois entamés depuis lors, afin d'améliorer l'environnement financier et de contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs de stabilisation du système financier et d'impulsion de l'inclusion financière en République Démocratique du Congo. Ces travaux ont porté sur les textes ci-dessous :

- la révision de la Loi n° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo ;
- la révision de la Loi n° 003/2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, appelée communément Loi Bancaire ;
- l'élaboration de la loi sur les systèmes de paiement ;
- le suivi du processus de promulgation de la loi sur le crédit-bail après son adoption par le Parlement.

Au plan réglementaire, la Direction a lancé le chantier d'élaboration et de révision de plusieurs Instructions prudentielles essentiellement qualitatives en vue de les aligner sur les standards internationaux en prenant en compte spécialement la supervision basée sur les risques.

Pour ce qui est de la révision, elle a porté sur les textes suivants :

- l'Instruction n° 14 relative aux normes de gestion prudentielle ;
- l'Instruction n° 17 portant règles prudentielles relatives au contrôle interne ;
- l'Instruction n° 18 relative aux conditions d'agrément des banques, de leurs dirigeants, ainsi que de modification de leurs situations statutaires ;
- l'Instruction n° 19 relative au commissariat aux comptes dans les établissements de crédit ;
- l'Instruction n° 21 relative au gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit ;
- l'Instruction n° 22 relative à la gestion des risques.

S'agissant des textes à élaborer, ils ont concerné les domaines ci-après :

- le crédit-bail ;
- le plan de continuité des activités ;
- la protection des consommateurs.

Quant aux réformes structurelles engagées, les travaux qui se sont poursuivis durant la période sous revue ont eu trait (i) à la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts, (ii) au projet de la modernisation de la centrale des risques et (iii) à la migration des référentiels comptables du secteur financier assujetti aux normes internationales d'information financière, en sigle IFRS.

Enfin, les actions prioritaires de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers seront focalisées principalement sur les axes suivants :

- accélérer la mise en œuvre de la supervision basée sur les risques ;
- élaborer les textes réglementaires dans le domaine de la protection des consommateurs des services financiers ;
- s'investir dans la recherche des solutions au phénomène de-risking qui menace la stabilité financière ;
- finaliser les travaux de révision des instructions en vue de leur convergence aux standards internationaux.

Jean Marcel KALUBI KAYEMBE

1. The Board of Investment has been established in accordance with the provisions of the Investment Law, No. 17 of 1975.

- The Board has been entrusted with the following functions:
  - To advise the Government on matters relating to investment in the country.
  - To advise the Government on matters relating to the promotion of investment in the country.
  - To advise the Government on matters relating to the establishment of investment projects.
  - To advise the Government on matters relating to the operation of investment projects.
  - To advise the Government on matters relating to the expansion of investment projects.
  - To advise the Government on matters relating to the liquidation of investment projects.

2. The Board has been entrusted with the following powers:

- To issue licences for investment projects.
- To issue permits for investment projects.
- To issue certificates of approval for investment projects.
- To issue certificates of registration for investment projects.
- To issue certificates of completion for investment projects.
- To issue certificates of liquidation for investment projects.

The Board has been entrusted with the following responsibilities:

(a) To advise the Government on matters relating to investment in the country.

(b) To advise the Government on matters relating to the promotion of investment in the country.

(c) To advise the Government on matters relating to the establishment of investment projects.

(d) To advise the Government on matters relating to the operation of investment projects.

(e) To advise the Government on matters relating to the expansion of investment projects.

(f) To advise the Government on matters relating to the liquidation of investment projects.

The Board has been entrusted with the following duties:

(a) To advise the Government on matters relating to investment in the country.

(b) To advise the Government on matters relating to the promotion of investment in the country.

(c) To advise the Government on matters relating to the establishment of investment projects.

(d) To advise the Government on matters relating to the operation of investment projects.

(e) To advise the Government on matters relating to the expansion of investment projects.

(f) To advise the Government on matters relating to the liquidation of investment projects.

- The Board has been entrusted with the following powers:
- To issue licences for investment projects.
- To issue permits for investment projects.
- To issue certificates of approval for investment projects.
- To issue certificates of registration for investment projects.
- To issue certificates of completion for investment projects.
- To issue certificates of liquidation for investment projects.

John Mwangi KALUNYI



## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2015 ET 2016

---

### I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Le ralentissement de l'activité économique mondiale observé en 2015 s'est relativement accentué en 2016, par l'essoufflement des économies émergentes et en développement dû à la chute des cours mondiaux des matières premières.

Il a été également relevé la fragilité de la reprise dans les économies avancées, laquelle a été causée, dans une certaine mesure, par l'incertitude relative à la décision de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Ainsi, la croissance économique mondiale s'est établie à 3,2 % en 2016 contre 3,4 % en 2015 et en 2014.

### II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNE

La croissance économique a accusé un net recul en 2016, s'établissant à 2,4 % contre 6,9 % en 2015 et 9,5 % en 2014, soit son plus bas niveau depuis 2002. Cette baisse de l'activité économique est consécutive principalement à la morosité des activités du secteur primaire et à la faiblesse des investissements tant publics que privés.

Sur le marché des biens et services, il a été observé une résurgence des pressions inflationnistes en 2016 avec la réalisation d'un taux d'inflation annuel de 23,6 % contre 0,8 % en 2015 et 1,0 % en 2014.

Concernant le secteur des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est clôturée par un déficit de 1,2 % du PIB en 2016 contre 0,6 % une année auparavant, venant de 0,3 % en 2014. Cette aggravation du déficit a résulté de la baisse des recettes dans un contexte marqué par le maintien à des niveaux bas des cours de principaux produits d'exportation du pays. Dans ce contexte, la pression fiscale est passée de 9,9 % et 11,0 % respectivement en 2014 et 2015 à 7,7 % en 2016.

Quant aux comptes extérieurs, ils ont été principalement marqués en 2016 par la poursuite de la détérioration du solde global de la balance des paiements, entamée depuis 2015, à la suite du recul sensible de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. Cette situation a induit une forte pression sur la demande des devises afin de soutenir les importations, occasionnant ainsi une forte dépréciation de la monnaie nationale face à la devise américaine. Dans ce cadre, l'action de la politique de change a essentiellement été orientée vers la recherche de la stabilité du taux de change à travers des cessions des devises.

Le secteur monétaire a renseigné en 2016 le durcissement de la politique monétaire ainsi que le ralentissement de l'activité bancaire et du marché monétaire. Cette politique d'austérité s'est traduite par le relèvement du taux directeur et des coefficients de la réserve obligatoire sur les dépôts en devises. En outre, il a été procédé à la stérilisation intégrale des dépôts en monnaie nationale de l'Administration publique centrale en les livres des banques commerciales.

I<sup>ère</sup> PARTIE :  
SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS  
1<sup>ère</sup> PARTIE

## Chapitre I

**PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS**

Le secteur financier congolais est resté dominé, en termes de niveau d'activités, par les banques commerciales. A cette première catégorie, s'ajoutent les Institutions de Micro Finance, les Coopératives d'Épargne et de Crédit, les messageries financières, les bureaux de change, les institutions financières spécialisées et les sociétés financières.

## I.1. BANQUES

Le nombre de banques est resté inchangé entre 2014 et 2015, soit dix-huit (18) banques, dont dix-sept (17) ont leurs sièges à Kinshasa et une dans la province du Haut-Katanga. En revanche, au cours de l'année 2016, le secteur bancaire congolais s'est enrichi de deux nouvelles banques, non encore opérationnelles, à savoir ALLIANCE BANK et CHINA TAIHE BANK OF CONGO, CTBC en sigle.

S'agissant des points d'exploitation, ils sont concentrés dans les villes et centres qui offrent des opportunités d'affaires en raison notamment de l'existence des infrastructures de base favorables à leur expansion. La situation ainsi décrite est à la base d'une stagnation du nombre de banques dans certaines contrées et à une extension exponentielle dans d'autres.

Tableau 1 : Répartition des points d'exploitation aux 31 décembre 2015 et 2016

PROVINCES	2 012	2 013	2 014	2 015	2016		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Part	Var.en %
KINSHASA	37	34	51	63	77	33,0	22,2
NORD KIVU	38	32	32	33	35	15,0	6,1
SUD KIVU	32	33	35	36	36	15,5	-
AUTRES PROVINCES	42	43	54	69	85	36,5	23,2
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>142</b>	<b>172</b>	<b>201</b>	<b>233</b>	<b>100,0</b>	<b>15,9</b>

Source : BCC/DSIF

Les graphiques ci-dessous renseignent que les points d'exploitations des banques demeurent concentrés dans les Provinces de Kinshasa, Katanga, Nord Kivu et Sud Kivu. Les Provinces Orientale et du Kongo Central emboitent les pas aux trois premières citées. Les autres contrées ont à peine quelques agences et guichets, ce qui y rend difficile la bancarisation de la paie des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Graphique 1 : Répartition géographique des banques agréées aux 31 décembre 2015 et 2016



Source : BCC/DSIF

Par ailleurs, au cours de la période sous revue, il a été observé que le nombre de guichets des banques a augmenté plus proportionnellement que celui des agences, en raison principalement des coûts d'investissement et d'exploitation moins onéreux des guichets ainsi qu'au recours aux agents bancaires par certaines banques.

En effet, le nombre de guichets s'est accru de 52,0 % et 15,8 % respectivement en 2015 et 2016. Par contre, celui des agences a progressé de 14,7 % et 3,8 % au cours des mêmes périodes.

Tableau 2 : Evolution du réseau d'exploitation des banques

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016
Agences	238	244	252	289	300
Guichets	45	52	75	114	132
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>296</b>	<b>327</b>	<b>403</b>	<b>432</b>

Source : BCC/DSIF

Pour ce qui est du nombre de comptes ouverts dans les banques, il s'est accru de 32,7 % à fin de 2016 contre une hausse de 8,3 % une année auparavant.

Tableau 3 : Evolution du nombre de compte ouvert dans les banques

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	Var. 2015-2016
Nombre de comptes <sup>1</sup>	1 274 034	2 016 918	2 035 089	2 203 857	2 925 446	32,7

Source : BCC/DSIF

## 1.2. Institutions de Microfinance

Contrairement à la tendance observée dans le secteur bancaire, le nombre des Institutions de microfinance a évolué en dent de scie de 2014 à 2016. En effet, il est passé de 123 à 128 entre 2014 et 2015 pour se situer à 102 en 2016.

Ces institutions demeurent concentrées dans les Provinces ci-après : (i) Kinshasa, (ii) Nord Kivu et (iii) Sud Kivu, lesquelles n'ont pas été démembrées dans le cadre de la nouvelle réorganisation territoriale en République Démocratique du Congo. En effet, ces trois Provinces ont détenu des parts respectives de 19,6 %, 23,5 % et 24,5 %, soit un total de 67,6 % en 2016 contre 71,9 % en 2015 et 73,2 % en 2014.

S'agissant des provinces dépourvues en ISFD, il sied de relever que leur nombre est passé de douze (12) en 2015 à dix (10) sur les vingt-six (26) provinces à la clôture de l'exercice 2016.

Tableau 4 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance

PROVINCES	2012	2013	2014	NOUVELLES PROVINCES	2015	2016
	Nombre	Nombre	Nombre		Nombre	Nombre
BANDUNDU	15	15	8	KWILU	8	7
				MAI-NDOMBE	-	-
				KWANGO	-	-
BAS-CONGO	14	14	11	KONGO CENTRAL	13	11
EQUATEUR	1	1	1	EQUATEUR	-	-
				MONGALA	1	1
				NORD-UBANGI	1	1
				SUD-UBANGI	-	-
				TSHUAPA	-	-
KASAÏ OCCIDENTAL	1	1	2	KASAÏ	-	-
				KASAÏ CENTRAL	2	1
KASAÏ ORIENTAL	3	3	2	KASAÏ ORIENTAL	-	-
				LOMAMI	1	1
				SANKURU	1	1
KATANGA	3	4	3	HAUT-KATANGA	3	3
				HAUT-LOMANI	-	-
				LUALABA	-	-
				TANGANYIKA	-	-
KINSHASA	37	34	28	KINSHASA	29	20
MANIEMA	3	3	3	MANIEMA	3	2
NORD-KIVU	38	32	28	NORD-KIVU	28	24
				BAS-UELE	-	-
PROVINCE ORIENTALE	2	2	3	HAUT-UELE	-	-
				ITURI	1	2
				TSHOPO	2	3
SUD-KIVU	32	33	34	SUD-KIVU	35	25
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>142</b>	<b>123</b>	<b>TOTAL</b>	<b>128</b>	<b>102</b>

Source : BCC/DSIF

Quant au nombre de comptes ouverts en les livres des ISFD, il s'est accru de 2,7 % à fin 2016, s'établissant à 1 901 022 contre 1 851 044 décompté à la clôture de l'exercice 2015.

Tableau 5 : Evolution du nombre de compte

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	Var. 2015-2016
Nombre de comptes <sup>2</sup>	1 052 069	1 471 464	1 781 924	1 851 044	1 901 022	2,7

Source : BCC/DSIF

### I.3. Autres Intermédiaires Financiers

Les Autres intermédiaires Financiers, « AIF en sigle », est un concept qui regroupe dans le cadre de ce rapport les catégories des institutions financières suivantes : (i) Caisses d'Epargnes, (ii) Sociétés Financières, (iii) Institutions Financières Spécialisées, (iv) Messageries Financières et (v) Bureaux de Change.

A l'exception des institutions financières spécialisées et des caisses d'épargne, les autres intermédiaires financiers ont connu une variation durant la période 2014-2016.

Tableau 6 : Paysage des Autres intermédiaires financiers

N°	Catégories d'institutions Financières	2014	2015	2016
1	Caisses d'Epargne	1	1	1
2	Sociétés Financières	5	6	6
	<i>dont Etablissements de Monnaie Electronique</i>	3	4	4
3	Institutions Financières Spécialisées	3	3	3
4	Messageries Financières	69	80	74
5	Bureaux de Change	15	16	20

Source : BCC/DSIF

Il ressort de la catégorie des AIF qu'en 2015 et 2016, les Sociétés financières sont constituées de quatre établissements de monnaie électronique et de deux fonds, dont l'un d'investissement et l'autre de financement.

Les Institutions financières spécialisées, quant à elles, sont composées de trois institutions publiques, à savoir la Société Financière de Développement, le Fonds de Promotion de l'Industrie et Fonds National de Microfinance.

## Chapitre II

### EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR FINANCIER

#### II.1. Banques

##### II.1.1. Analyse d'activités et de rentabilité des banques

Le niveau d'activités du secteur bancaire a évolué en dents de scie au cours de la période sous revue. En effet, le total bilantaire a connu une progression de 9,9 % entre 2014 et 2015, avant de se contracter de 5,4 % à fin décembre 2016, s'établissant à USD 4.837,9 millions. Cette baisse du volume d'activités est expliquée notamment par le ralentissement économique occasionné par la chute des cours des matières premières amorcée depuis 2015.

Tableau 6 : Indicateurs d'activités et de rentabilité des banques

(En million de USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION 2014-2015		VARIATION 2015-2016	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
<b>Total bilan</b>	<b>4 652,3</b>	<b>5 113,2</b>	<b>4 837,9</b>	<b>460,9</b>	<b>9,9%</b>	<b>- 275,3</b>	<b>-5,4%</b>
Crédits nets par décaissement	1 983,8	2 200,6	2 210,1	216,8	10,9%	9,5	0,4%
Dépôts de la Clientèle	3 377,4	3 696,5	3 367,7	319,1	9,4%	- 328,8	-8,9%
Fonds propres (hors bénéfice de l'exercice)	471,1	508,4	525,2	37,3	7,9%	16,8	3,3%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>522,1</b>	<b>527,7</b>	<b>478,4</b>	<b>5,6</b>	<b>1,1%</b>	<b>- 49,3</b>	<b>-9,3%</b>
Résultat brut d'exploitation	130,4	119,8	116,3	- 10,6	-8,1%	- 3,5	-2,9%
<b>Résultat net</b>	<b>29,0</b>	<b>- 67,7</b>	<b>- 122,1</b>	<b>- 96,7</b>	<b>-333,4%</b>	<b>- 54,4</b>	<b>80,4%</b>
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	Variation en point de %			
				2014-2015		2015-2016	
Coefficient de transformation ≥ 80 %	131,6%	122,1%	100,9%	-9,5		-21,2	
Rentabilité des Actifs (ROA) ≥ 3 %	0,7%	-1,4%	-2,5%	-2,1		-1,1	
Rentabilité des fonds propres (ROE) ≥ 10 %	6,3%	-14,4%	-28,9%	-20,7		-14,5	
Taux des créances en souffrance	3,2%	9,2%	8,7%	6,0		-0,5	
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	59,2%	49,6%	53,6%	-9,6		4,0	

Source : BCC/DSIF

### II.1.1.1. Evolution du niveau d'activités

Hormis l'incidence de la morosité de la situation économique extérieure, de l'instabilité du cadre macroéconomique et des incertitudes intérieures sur le secteur bancaire au cours de l'année 2016, la crise de liquidité qui a sévi au sein d'une banque d'importance systémique ainsi que ses effets de contagion ont contribué au recul du niveau d'activités.

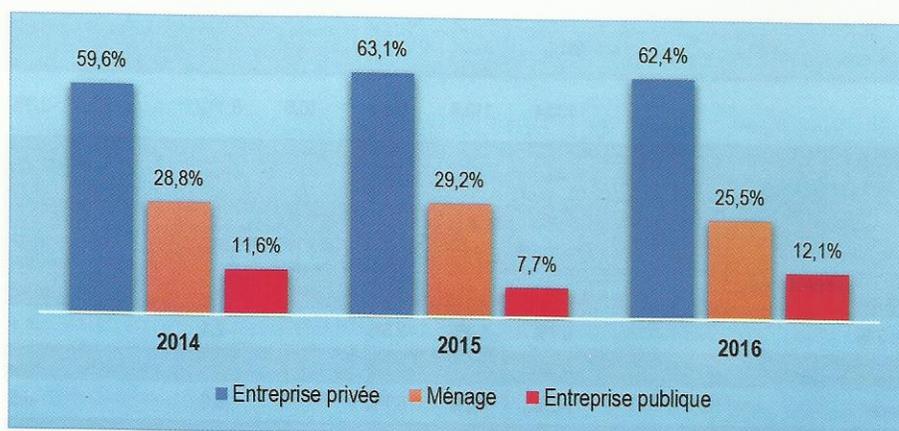
Cette situation est la conséquence de la diminution de USD 328,8 millions des dépôts de la clientèle observée entre 2015 et 2016, se situant à USD 3.367,7 millions à fin 2016. Ainsi, a-t-il été constaté le recours par certaines banques au refinancement et à l'utilisation de leurs avoirs auprès des correspondants notamment en vue de faire face à des retraits importants.

Par contre, l'évolution du niveau d'activités entre 2014 et 2015 a été positive, soit une croissance de 9,9 % induite, d'une part, par une augmentation des crédits à la clientèle de USD 216,8 millions entre 2014 et 2015, s'établissant à USD 2.200,6 millions à fin 2015, et, d'autre part, par une hausse des dépôts de la clientèle de USD 319,1 millions entre 2014 et 2015.

#### A. Créances bancaires

Les crédits par décaissement répartis entre les entreprises privées, les ménages et les institutions publiques se sont chiffrés à USD 2.081,54 millions, USD 2.421,2 millions et USD 2.456,4 millions, respectivement en 2014, 2015 et 2016.

Graphique 2 : Evolution des parts des créances sur les entreprises privées, les ménages et les institutions publiques.



Source : BCC/DSIF

Il ressort de cette analyse que les entreprises privées ont accaparé à fin 2016, à l'instar des années précédentes, la plus grande part de prêts, soit 62,4 % contre 63,1 % en 2015 et 59,6 % à fin 2014.

Aussi, l'encours des crédits consentis aux entreprises privées a connu une progression de 23,0 % entre 2014 et 2015, et est restée relativement stable entre 2015 et 2016. Ces crédits se sont chiffrés en 2016 à USD 1.533,9 millions contre USD 1.526,8 millions en 2015 et USD 1.241,3 millions en 2014.

S'agissant des crédits aux Ménages, ils ont augmenté de 18,1 % entre 2014 et 2015, puis ont baissé de 11,6 % à fin 2016, pour s'établir à USD 625,68 millions contre USD 708,1 millions en 2015 et USD 599,4 millions en 2014. Ces montants ont représenté respectivement 25,5 %, 29,0 % et 28,8 % de l'encours total des crédits.

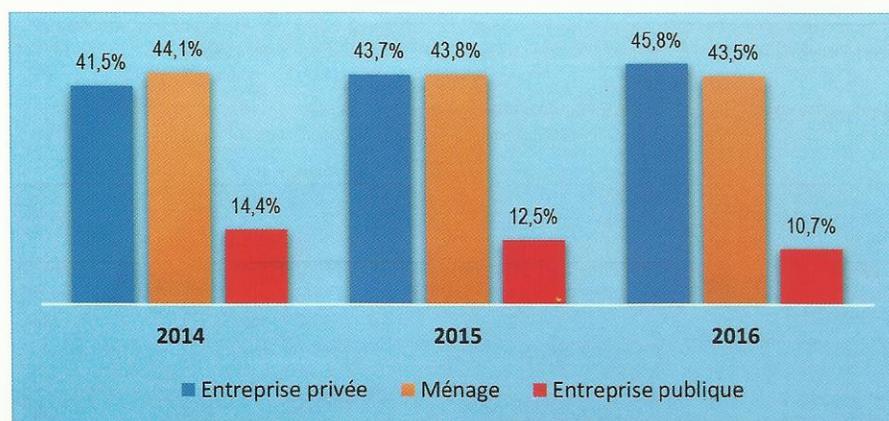
Quant aux créances octroyées aux institutions publiques, elles ont connu une progression de 59,3 % entre 2015 et 2016 contre une contraction de 22,6 % entre 2014 et 2015, se situant à USD 296,8 millions à fin 2016 provenant de USD 186,4 millions en 2015.

D'une année à l'autre, seule la part des institutions publiques s'est accrue. En effet, cette part est passée de 7,7 % à 12,1 % de 2015 à 2016 justifiant le regain de confiance des banques envers les institutions publiques en dépit des incertitudes intérieures.

## B. Dépôts de la clientèle

L'analyse du volume des dépôts par origine a renseigné que les entreprises privées sont devenues les plus grands pourvoyeurs des dépôts en 2016, contrairement à la situation de 2014 et 2015 où cette position était occupée par les ménages.

Graphique 3 : Evolution des parts des dépôts des ménages, des entreprises privées et des institutions publiques.



Source : BCC/DSIF

Les dépôts collectés auprès des entreprises privées ont connu une progression de 15,2 % entre 2014 et 2015 et une régression de 4,4 % entre 2015 et 2016. Ces dépôts ont représenté en 2016 un volume de USD 1.543,2 millions contre USD 1.614,9 millions en 2015 et USD 1.401,6 millions en 2014.

En ce qui concerne les dépôts des Ménages, ils ont baissé de 9,4 % entre 2015 et 2016 pour s'établir à USD 1.465,2 millions à fin décembre 2016 contre USD 1.618,1 millions en 2015 et USD 1.489,0 millions en 2014. Ces montants ont représenté 43,5 %, 43,8 %, 44,1 % du volume global des dépôts respectivement en 2016, 2015 et 2014.

Les dépôts collectés auprès des institutions publiques ont connu une régression de 4,8 % entre 2014 et 2015 ; laquelle s'est accentuée entre 2015 et 2016, soit - 22,5 %, s'établissant à USD 359,4 millions à fin 2016 contre USD 463,51 millions en 2015.

### *II.1.1.2. Evolution de la rentabilité du secteur*

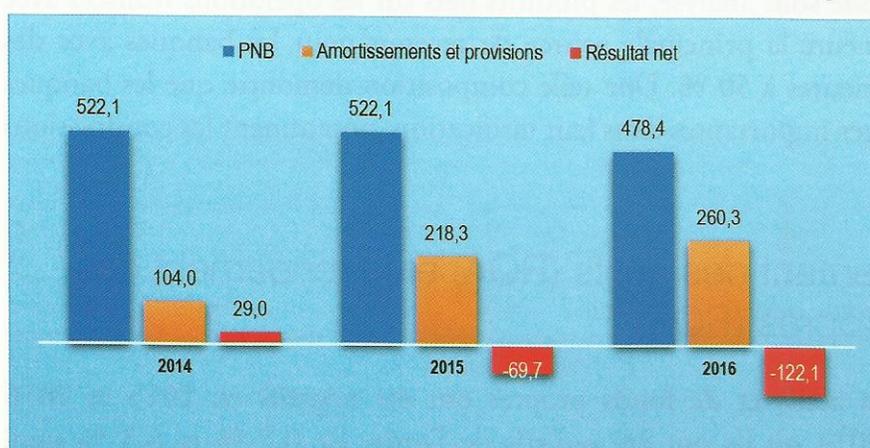
Contrairement au résultat positif de USD 29,0 millions réalisé en 2014, le secteur bancaire a enregistré un cumul de pertes depuis 2015. En effet, les exercices 2015 et 2016 se sont soldés par des pertes respectives de USD 67,7 millions et USD 122,1 millions, érodant le niveau des fonds propres réglementaires du secteur.

## A. Résultat net

La perte observée en 2016 a été plus sévère que celle de l'année précédente. Les pertes cumulées en 2015 et 2016 se sont élevées à USD 189,8 millions. Il y a lieu de noter que, hormis la baisse générale du niveau d'activités, ces contreperformances ont été fortement influencées par une nette augmentation des dotations aux amortissements et aux provisions de USD 114,2 millions de 2014 à 2015 et de USD 42,0 millions entre 2015 et 2016, s'établissant à USD 260,3 millions à fin 2016.

Aussi, en 2015, une banque d'importance systémique a été obligée de constituer des provisions complémentaires importantes qui ont impacté négativement le résultat net du système bancaire.

Graphique 4 : Evolution de la rentabilité du Système bancaire Congolais



Source : BCC/DSIF

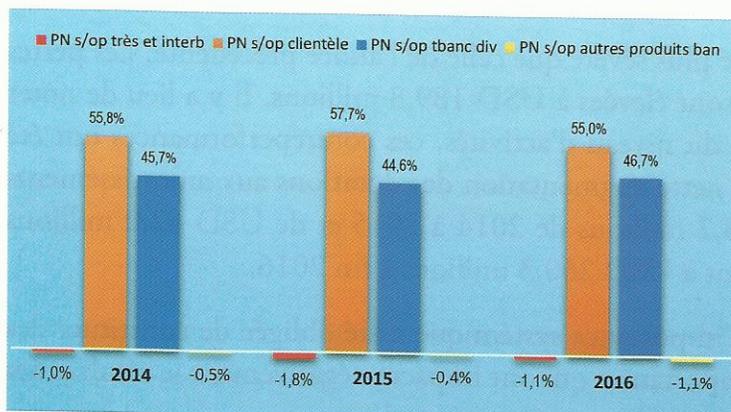
Le coefficient d'exploitation s'est situé à 76 % en 2016 contre 77,3 % en 2015 et 75,7 % en 2014. Ce ratio est resté supérieur au seuil acceptable de 60 %, attestant ainsi que les banques éprouvent encore des difficultés à maîtriser leurs charges.

## B. Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du système a connu une contraction de 9,3 % en 2016, se situant à USD 478,4 millions contre USD 527,7 millions en 2015 venant de USD 522,1 millions en 2014.

Malgré les vulnérabilités de l'environnement bancaire congolais observées en 2016, il sied de souligner qu'aucune banque n'a enregistré de PNB négatif.

Graphique 5 : Evolution des composantes du PNB



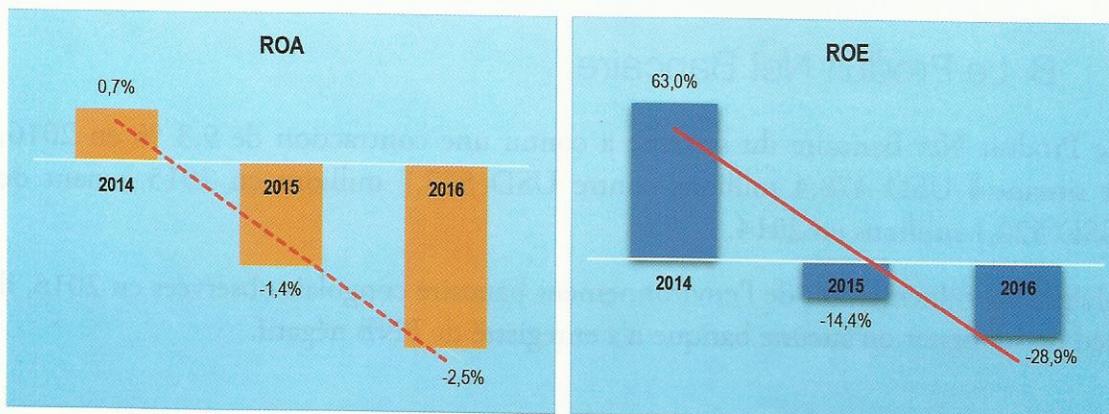
Source : BCC/DSIF

Au cours de la période sous analyse, les produits nets sur les opérations réalisées avec la clientèle ont demeuré la principale source de revenus pour les banques avec des parts toujours supérieures à 50 %. Une telle composition démontre que les banques appliquent des marges importantes dans leur tarification, notamment les commissions bancaires.

### C. Le rendement des actifs (ROA) et le rendement des fonds propres (ROE)

Les rendements des actifs et de fonds propres ont été négatifs en 2015 et 2016 contrairement en 2014 où ils ont été positifs de l'ordre de 0,7 % et 6,3 % quoiqu'inférieurs aux normes acceptables de 3 % pour le ROA et de 10 % pour le ROE. Ils se sont situés respectivement à -2,5 % et -28,9 % en 2016 contre -1,4 % et -14,4 % en 2015.

Graphique 6 : Evolution du ROA et ROE



Source : BCC/DSIF

## D. II.1.2. Risques bancaires

Au cours de la période sous analyse, les risques pondérés nets du secteur bancaire n'ont incorporé que le risque de crédit. L'intégration des risques pondérés nets au titre du risque de marché et du risque opérationnel fait partie de sujets sous examen en vue de l'harmonisation du cadre réglementaire congolais aux standards internationaux.

### *i. Evolution de la couverture des risques par les fonds propres du point de vue prudentiel*

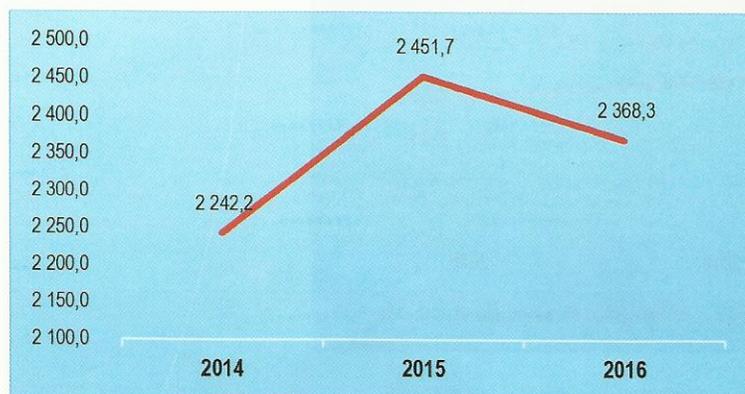
Les fonds propres réglementaires du système bancaire ont connu une chute drastique entre 2014 et 2016. En effet, ils sont passés de USD 534,1 millions en 2014 à USD 432,3 millions en 2015 et USD 212,5 millions en 2016. Les pertes successives enregistrées en sont la principale explication.

Il convient de relever que la situation de deux banques sous administration provisoire de la Banque Centrale du Congo a contribué négativement à la baisse de cet indicateur prudentiel.

Les risques pondérés nets au titre du risque de crédit ont connu une augmentation de USD 209,5 millions entre 2014 et 2015 pour s'afficher à USD 2.451,7 millions à fin 2015. Par contre, ils ont régressé de USD 83,3 millions en 2016 en se chiffrant à USD 2.368,3 millions.

La baisse en 2016 des risques nets pondérés n'a pas résulté de l'affinement de méthodes de leur estimation par les banques, mais plutôt d'importantes provisions constituées par certaines d'entre elles, à la demande de la Banque Centrale du Congo, pour faire face à la détérioration de la qualité de leurs actifs. Cette situation a eu pour impact non seulement de minorer le niveau des risques nets pondérés mais également d'éroder les fonds propres par le biais de pertes subies.

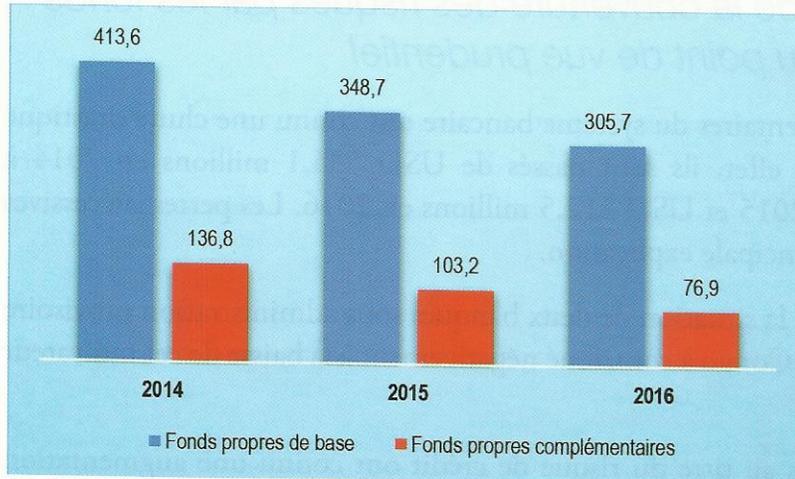
Graphique 7 : Evolution des risques nets pondérés (en millions des USD)



Source : BCC/DSIF

A l'instar des fonds propres réglementaires qui ont été dans une spirale à la baisse de 2014 à 2016, les fonds propres de base et complémentaires ont également connu une régression au cours de la période sous examen. En effet, ces derniers ont diminué respectivement de 15,7 % et 24,5 % en 2014 et 2015 ainsi que de 12,3 % et 25,5 % de 2015 à 2016.

Graphique 8 : Evolution des fonds propres de base et complémentaires  
(en millions des USD)

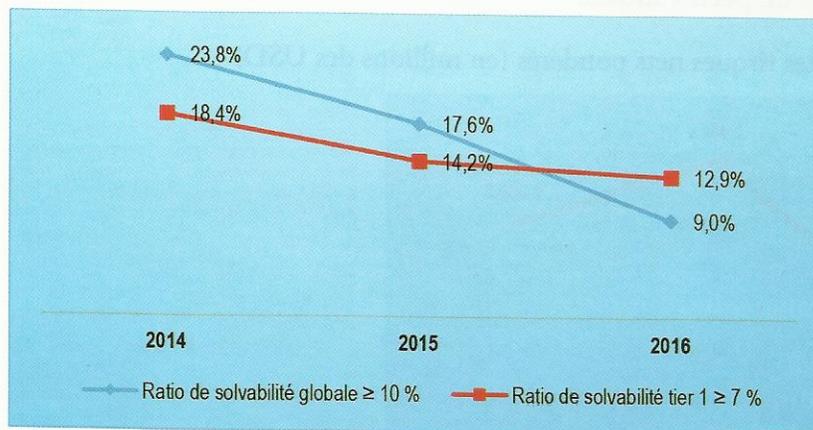


Source : BCC/DSIF

## ii. Evolution du ratio de solvabilité

A fin 2016, le ratio de solvabilité globale, qui rapporte le volume des fonds propres réglementaires à la somme des actifs nets pondérés, s'est affiché à 9,0 %, en-deçà du seuil minimum de 10 % toléré par la réglementation prudentielle, venant de 17,6 % en 2015 et 23,8 % en 2014.

Graphique 9 : Evolution du ratio de solvabilité



Source : BCC/DSIF

Le ratio de solvabilité « Tier 1 » dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres de base, a évolué au-delà du minimum réglementaire de 7 % au cours de la période sous revue. Il s'est établi à 12,9 % à fin 2016 venant de 14,2 % en 2015 et 18,4 % en 2014.

### iii. Qualité des risques sur les créances

A cours de la période sous examen, il a été relevé une détérioration de la qualité des risques sur les créances au regard de l'évolution des taux de dégradation du portefeuille. En effet, le taux brut de dégradation est passé de 7,9 % en 2014 à 18,4 % en 2015 et à 18,7 % en 2016. Par ailleurs, il a été noté que les créances brutes en souffrance ont été couvertes à 53,6 %.

Tableau 7 : Qualité du portefeuille crédit du système bancaire

(En million de USD, sauf indication contraire)

Rubriques	PERIODES			Variation 2014-2015		Variation 2015-2016	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
Crédits bruts à la clientèle	2 081,5	2 421,2	2 456,4	339,7	0,2	35,2	0,0
Provisions	97,7	220,6	246,3	122,9	1,3	25,6	0,1
Crédits en souffrance	67,2	223,8	213,2	156,6	2,3	-10,6	0,0
	2014	2015	2016	Variation en point de %			
				2014-2015		2015-2016	
Taux de couverture	59,2%	49,6%	53,6%	-9,6%		4,0%	
Taux brut de dégradation	7,9%	18,4%	18,7%	10,4%		0,3%	
Taux net de dégradation	3,4%	10,2%	9,6%	6,8%		-0,5%	

Source : BCC/DSIF

Dans le même temps, les provisions pour créances en souffrance ont varié à la hausse de 125,9 % entre 2014 et 2015 pour s'établir à USD 220,6 millions à fin 2015. Leur croissance a été de 11,6 % en 2016, s'établissant à USD 246,3 millions. Cette situation est à la base de la constitution des provisions importantes au cours de la période sous revue, au regard du niveau élevé des créances en souffrance d'une banque d'importance systémique en difficulté.

## II.2. Institutions de Microfinance

La situation financière des Institutions du Système Financier Décentralisé, en sigle ISFD, a été marquée, pour la toute première fois, par une baisse du niveau des activités. En effet, le total bilantaire consolidé du secteur de la microfinance s'est décri de 14,0 %, s'établissant à USD 241,0 millions en 2016 contre USD 280,2 millions une année auparavant.

Cette performance a été aussi faible par rapport à son niveau de 2014 où il avait réalisé USD 258,1 millions. Cette contraction a entraîné celle de leur part du marché dans le secteur financier congolais qui est passée de 5,3 % en 2014 à 5,1 % en 2015 et à 4,8 % en 2016, soit une diminution de 1,5 point de pourcentage.

La baisse des activités est justifiée notamment par (i) la détérioration du cadre macroéconomique ayant conduit les institutions financières à resserrer l'octroi des crédits à la suite essentiellement de la dégradation de la qualité du portefeuille crédit, la fermeture des ISFD aux équilibres fondamentaux rompus et sans perspectives d'avenir, (ii) l'insécurité principalement dans la partie Est du pays ainsi que (iii) la crise sévère de liquidité vécue par les institutions mutualistes du plus grand réseau des coopératives primaires, laquelle a influencé, dans une certaine mesure, la tendance des activités du secteur, après le reclassement du portefeuille de prêts et le provisionnement des encaisses indisponibles au niveau de leur faîtière.

Pour ce qui est de l'analyse du total bilantaire par origine des capitaux, il a été observé une augmentation de la part des ISFD à capitaux étrangers sur le total du secteur. En effet, leur part est passée de 38,6 % en 2014 à 46,3 % en 2015 pour se fixer à 52,8 % à fin 2016, en dépit de leur petit nombre, soit 7 sur un total de 102 institutions.

Concernant la part des COOPEC dans le total bilantaire du secteur, elle ne cesse de régresser, se situant à 39,8 % en 2016 contre 47,4 % en 2015 et 55,4 % en 2014.

En outre, les ISFD des trois provinces à forte concentration, à savoir les Provinces de Kinshasa, Nord Kivu et Sud Kivu, ont représenté 94,4 % du total bilantaire en 2016 contre 93,5 % une année plutôt, venant de 93,6 % en 2014.

## II.2.1. Analyse du bilan

### II.2.1.1. Eléments d'actif

Au terme des exercices sous revue, l'actif a été constitué essentiellement du portefeuille net des crédits et des avoirs disponibles, lesquels se sont adjugés la part de 76,7 % en 2016 contre 80,4 % en 2015 et 78,4 % en 2014.

Tableau 8 : Evolution de l'actif

RUBRIQUES	2012	2013	2014	2015	2016		
					Montant	Part (%)	Var (%)
Disponibles	58 488 932	69 425 608	67 599 211	63 075 469	48 015 779	19,9	-23,9
Encours de crédits	95 228 870	117 658 654	134 743 254	162 174 030	136 959 963	56,8	-15,5
Immobilisations	22 539 263	24 576 878	28 887 062	27 212 596	26 786 251	11,1	-1,6
Autres emplois	14 743 186	16 932 828	26 962 846	27 759 830	29 208 385	12,1	5,2
<b>TOTAL</b>	<b>191 000 251</b>	<b>228 593 968</b>	<b>258 192 373</b>	<b>280 221 925</b>	<b>240 970 377</b>	<b>100,0</b>	<b>-14,0</b>

Source : BCC/DSIF

### A. Disponibles

Depuis 2014, les valeurs disponibles des ISFD n'ont cessé de baisser pour atteindre un niveau plus bas que celui de 2012. Cette situation est expliquée notamment par les retraits massifs des épargnants à la suite des difficultés économiques et la constitution d'importantes provisions par certaines institutions mutualistes.

Malgré sa baisse de 2 points de pourcentage, le ratio de liquidité immédiate s'est situé à 39,0 % en 2016 contre 41,0 % l'année précédente après s'être établi à 38,1 % en 2014.

S'agissant du taux d'encaisse oisive, il a été conforme à la norme maximale de 20,0 %, étant donné qu'il s'est fixé à 18,4 % en 2016 contre 22,5 % une année auparavant et 26,2 % en 2014, dénotant ainsi des fortes pressions exercées sur la trésorerie au courant de l'exercice 2016.

### B. Encours des crédits

Pour la toute première fois, l'encours net des crédits du secteur de la microfinance a régressé d'une année à l'autre. En effet, cet emploi productif a fléchi de 15,5 %, se situant à USD 137,0 millions en 2016 contre USD 162,2 millions en 2015 et USD 134,7 millions en 2014.

Quant à la part de cet encours des crédits dans le total du bilan, elle est restée inférieure à la norme minimale de 70 %, soit 61,8 % en 2016 contre 60,8 % à fin 2015. Comparé au taux de 2014 qui s'était fixé à 52,2 %, il a été noté une augmentation bien que le plancher réglementaire ne soit pas encore atteint.

En outre, les institutions à capitaux étrangers ont consacré 71,6 % de leurs ressources à des emplois productifs en 2016, niveau supérieur à la norme minimale de 70 % mais en dessous de 80,5 % réalisé en 2015 et 72,8 % en 2014. Par contre, les institutions à capitaux nationaux n'ont affecté que 40,8 % de leurs ressources au portefeuille crédit en 2016 contre 47,9 % en 2015 et 39,2 % en 2014.

Pour ce qui est de la qualité du portefeuille crédit, il a été observé une détérioration en 2016 par rapport à l'année précédente. En effet, le PAR30 est passé de 12,4 % en 2014 à 25,7 % en 2015 et à 28,6 % en 2016, induit principalement par les effets de la dépréciation du franc congolais. Cependant, cette situation a occulté le bon comportement de cet indicateur dégagé par certaines ISFD.

Par ailleurs, la qualité du portefeuille crédit analysée par catégorie d'ISFD a renseigné que cette détérioration a concerné toutes les catégories, IMF comme COOPEC. Ainsi, les PAR30 des IMF ont atteint 2,0 % en 2014, 18,6 % en 2015 et 20,2 % en 2016 tandis que ceux des COOPEC se sont situés à 24,7 % en 2014, 27,4 % en 2015 pour se hisser à 30,8 % en 2016 et ce, supérieurs à la norme maximale de 5 %.

## C. Immobilisations

Après avoir atteint USD 28,9 millions en 2014 et USD 27,2 millions en 2015, les immobilisations nettes des ISFD ont diminué de 1,6 %, s'établissant à USD 26,8 millions à fin 2016.

Les taux d'immobilisations nettes du secteur se sont fixés à 11,2 %, 9,9 % et 11,1 % respectivement en 2014, 2015 et 2016, contre un plafond réglementaire de 10,0 %. Cette situation est influencée par le comportement des institutions à capitaux nationaux, dont leur taux des immobilisations a atteint 16,4 % contre 6,4 % pour celles à capitaux étrangers.

## D. Autres emplois

Cette rubrique est passée de USD 27,0 millions en 2014 à USD 27,8 millions et USD 29,2 millions respectivement en 2015 et 2016, enregistrant ainsi une hausse de 5,2 % en 2016. Cette situation est consécutive essentiellement à l'existence de plusieurs opérations non régularisées.

### II.2.1.2. Eléments du passif

A l'instar des années antérieures, les ressources du secteur ont été constituées principalement par l'épargne mobilisée.

Tableau 9 : Evolution des ressources

RUBRIQUES	2012	2013	2014	2015	2016		
					Montant	Part (%)	Var (%)
Epargne	144 041 239	162 288 984	177 297 462	177 223 481	167 999 145	69,7	-5,2
Fonds propres	18 234 459	22 072 493	13 460 825	18 877 802	- 481 551	-0,2	-102,6
Opérations de trésorerie	3 885 620	3 412 853	5 993 400	9 978 580	4 451 772	1,8	-55,4
Autres ressources	24 838 933	40 819 638	61 440 686	74 142 062	69 001 012	28,6	-6,9
<b>TOTAL</b>	<b>191 000 251</b>	<b>228 593 968</b>	<b>258 192 373</b>	<b>280 221 925</b>	<b>240 970 377</b>	<b>100,0</b>	<b>-14,0</b>

Source : BCC/DSIF

#### A. Epargne

La baisse de l'épargne constatée en 2015 s'est accentuée en 2016, se fixant à USD 168,0 millions contre USD 177,2 millions en 2015 et USD 177,3 millions en 2014.

Comme évoqué supra, ces diminutions successives sont expliquées essentiellement par les effets de l'instabilité du cadre macroéconomique, la fermeture de certaines ISFD, la persistance de l'insécurité dans la partie Est du pays ainsi que les chocs favorisés par la survenance de la crise au sein du plus grand réseau des coopératives de la RDC, qui s'est manifestée notamment par le problème de liquidité.

S'agissant de la mobilisation de l'épargne par les ISFD selon l'origine des capitaux, il a été constaté, comme dans les années antérieures, que les ISFD à capitaux nationaux collectent plus en dépit de la baisse du volume de cette ressource observée en 2016. En effet, l'épargne mobilisée s'est établie à USD 109,8 millions à fin 2016 contre USD 131,7 millions en 2015 et USD 141,6 millions en 2014, soit une contraction de 16,6 %.

Quant aux ISFD à capitaux étrangers, elles ont, grâce notamment aux nouveaux canaux de distribution et aux actions marketing, augmenté de 27,7 % leur volume d'épargne en 2016.

#### B. Fonds propres

Après l'augmentation de 40,2 % constatée entre 2014 et 2015, les fonds propres des ISFD sont devenus négatifs à la fin de l'année 2016 suite à leur régression de 102,6 %.

En effet, ils ont atteint USD -0,482 millions venant de USD 18,9 millions et de USD 13,5 millions respectivement en 2015 et 2014. Cette situation a induit la dégradation du taux de capitalisation, passant de 5,2 % en 2014 à 6,7 % en 2015 pour se situer à - 0,2 % à fin 2016. Cependant, ce taux a occulté le bon niveau des fonds propres détenus par certaines ISFD, dont principalement les IMF.

En ce qui concerne l'analyse par origine des capitaux, les fonds propres se sont détériorés aussi bien pour les ISFD à capitaux nationaux qu'étrangers. Cependant, leur niveau, bien qu'en baisse, est demeuré positif pour celles à capitaux étrangers durant la période sous revue.

### C. Opérations de trésorerie

Les emprunts à court terme auprès des autres intermédiaires financiers ont sensiblement augmenté en 2015 par rapport à leur niveau de 2014, soit 66,5 %. Par contre en 2016, ils ont régressé de 55,4 %, attestant que les ISFD ont recouru de moins en moins à ce type de financement.

### D. Autres ressources

Les autres ressources des ISFD ont diminué de 6,9 % en 2016, après une croissance de 20,7 % une année auparavant, se chiffrant à USD 69,0 millions contre USD 74,1 millions en 2015 et USD 61,4 millions en 2014. Cette baisse est consécutive notamment aux remboursements des emprunts à moyen et long termes et aux amortissements des subventions d'équipement.

#### II.2.1.3. Analyse du résultat net

Dans l'ensemble, les ISFD ont clôturé les exercices sous revue avec des résultats négatifs, plus accentué en 2016. En effet, les pertes enregistrées sont passées de USD 2,0 millions en 2014 à USD 1,9 million en 2015 pour atteindre USD 13,4 millions à fin 2016. Cette situation a résulté d'une croissance plus que proportionnelle des charges par rapport aux produits.

Tableau 10 : Ventilation du résultat net

(En USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2012	2013	2014	2015	2016
Produits	44 539 122	71 438 588	70 778 398	98 373 332	95 092 687
Charges	45 723 855	74 369 738	72 781 053	100 290 006	108 467 551
Résultat net	- 1 184 733	- 2 931 150	- 2 002 655	- 1 916 674	- 13 374 864

Source : BCC/DSIF

La ventilation du résultat net selon l'origine des capitaux des ISFD a renseigné que la perte du secteur de la microfinance a été constituée à 80,8 % et à 71,0 % par les ISFD à capitaux nationaux respectivement en 2015 et 2016.

### II.3. Autres Intermédiaires Financiers

Cette partie traite distinctement l'évolution des activités des Messageries Financières, Bureaux de Change, Caisses d'Epargnes, Institutions Spécialisées et Sociétés Financières dont les Etablissements de Monnaie Electronique qui constituent dans ce cadre le regroupement des Autres Intermédiaires Financiers.

#### II.3.1. Messageries Financières

Les données déclarées par les Messageries Financières à la Banque Centrale permettent d'établir des statistiques illustrant les tendances et l'importance significative des flux de ladite branche.

Au terme des exercices sous revue, l'analyse des flux des transferts des fonds réalisés par les Messageries Financières fait ressortir ce qui suit :

## A. Transferts nationaux

Tableau 11 : *Evolution des transferts nationaux* des messageries financières

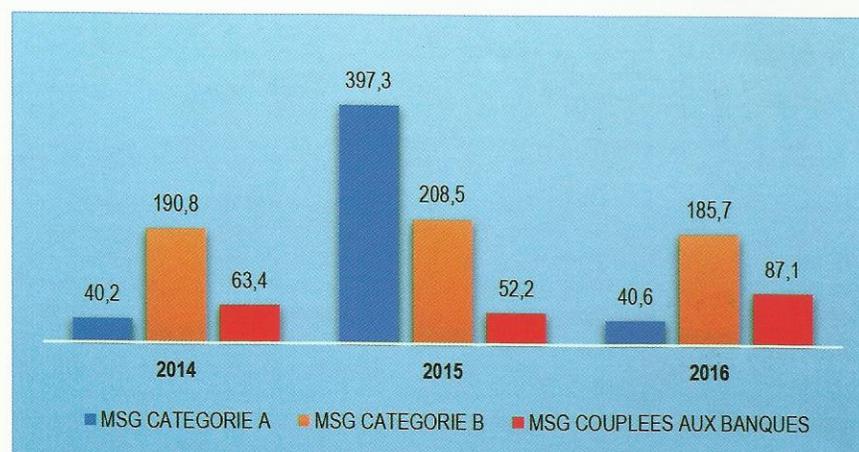
(En USD, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION (2014-2015)		VARIATION (2015-2016)	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
<b>I. MSG CATEGORIE A</b>	40 165 992	397 274 892	40 623 895	357 108 900	889,1%	-356 650 997	-89,8%
Monnaie Nationale	19 324 229	20 628 728	12 111 030	1 304 499	6,8%	-8 517 698	-41,3%
Monnaie Etrangère	20 841 763	376 646 164	28 512 865	355 804 401	1707,2%	-348 133 299	-92,4%
<b>II. MSG CATEGORIE B</b>	190 822 111	208 460 195	185 697 479	17 638 084	9,2%	-22 762 716	-10,9%
Monnaie Nationale	75 205 264	44 401 101	39 363 789	-30 804 163	-41,0%	-5 037 312	-11,3%
Monnaie Etrangère	115 616 847	164 059 094	146 333 690	48 442 247	41,9%	-17 725 404	-10,8%
<b>III. MSG COUPLEES AUX BANQUES</b>	63 419 730	52 216 101	87 145 689	-11 203 629	-17,7%	34 929 588	66,9%
Monnaie Nationale	-	-	75 767 200	-	-	75 767 200	100,0%
Monnaie Etrangère	63 419 730	52 216 101	11 378 489	-11 203 629	-17,7%	-40 837 612	-78,2%
<b>TOTAL TN MN</b>	94 529 493	65 029 829	127 242 019	-29 499 664	-31,2%	62 212 190	95,7%
<b>TOTAL TN ME</b>	199 878 340	592 921 359	186 225 044	393 043 019	196,6%	-406 696 315	-68,6%
<b>TOTAL</b>	294 407 833	657 951 188	313 467 063	363 543 355	123,5%	-344 484 125	-52,4%

Source : BCC/DSIF

Au regard du tableau ci-dessus, les transferts domestiques ont enregistré une croissance de USD 363,54 millions entre 2014 et 2015. Par contre, ils ont connu une baisse de USD 344,48 millions à fin 2016. Cette contraction est attribuée notamment à la concurrence avec les établissements de monnaie électronique.

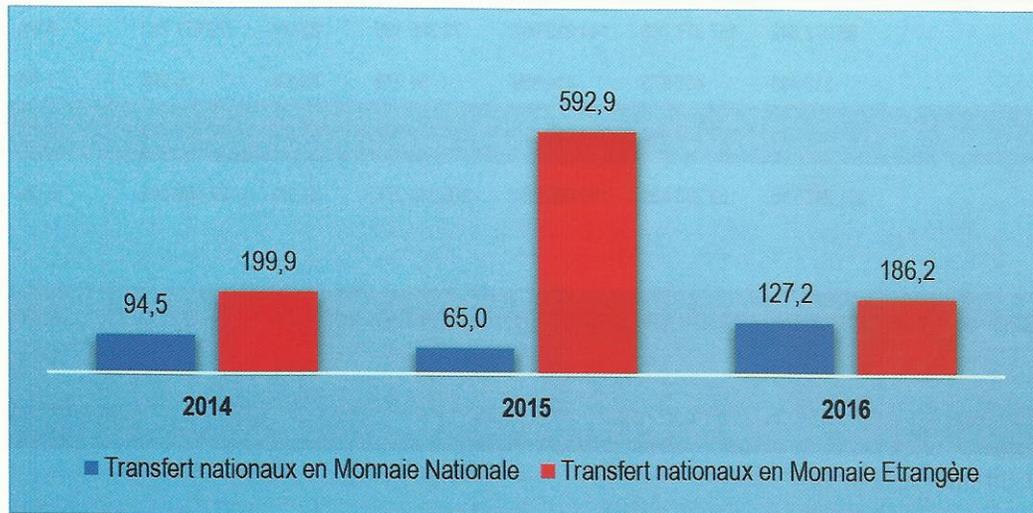
Graphique 10 : Evolution des transferts nationaux par catégories



Source : BCC/DSIF

Les messageries financières de catégorie B ont accaparé la plus grande proportion des transferts nationaux en 2014 et 2016. Pour l'année 2015, ce sont celles de catégorie A qui se sont adjugées la part de marché la plus importante.

Graphique 11 : Evolution des transferts nationaux par catégories



Source : BCC/DSIF

Bien que la part des transferts nationaux en monnaie étrangère soit plus importante que celle de ceux en monnaie nationale de 2014 à 2016, l'écart entre le volume des transactions dénouées en ces deux monnaie s'est réduit en 2016.

## B. Transferts internationaux

Compte tenu de l'importance de leurs réseaux à travers le monde, les messageries financières couplées aux banques ont été les canaux les plus utilisés, au cours de la période sous analyse, pour les transferts internationaux contrairement aux transferts nationaux. Par ailleurs, le dollar américain a été la monnaie la plus utilisée dans les transactions.

### 1. Transferts internationaux reçus

Le total des transferts reçus de l'extérieur a évolué en dents de scie au cours de la période sous revue. Ils ont baissé de USD 145,61 millions de 2014 à 2015, et ont accru de USD 14,91 millions entre 2015 et 2016.

Tableau 12 : Evolution des transferts internationaux des messageries financières

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION (2014-2015)		VARIATION (2015-2016)	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
<b>I. MSG CATEGORIE B</b>	<b>85 385 945</b>	<b>157 785 415</b>	<b>145 234 656</b>	<b>72 399 470</b>	<b>84,8%</b>	<b>-12 550 759</b>	<b>-8,0%</b>
USD	85 072 542	157 377 740	144 819 987	72 305 198	85,0%	-12 557 753	-8,0%
EURO	313 403	407 675	414 669	94 272	30,1%	6 994	1,7%
<b>II. MSG COUPLEES AUX BANQUES</b>	<b>381 247 716</b>	<b>163 233 439</b>	<b>190 696 884</b>	<b>-218 014 277</b>	<b>-57,2%</b>	<b>27 463 445</b>	<b>16,8%</b>
USD	381 247 716	163 233 439	190 696 884	-218 014 277	-57,2%	27 463 445	16,8%
EURO	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL TIR USD</b>	<b>466 320 258</b>	<b>320 611 179</b>	<b>335 516 871</b>	<b>-145 709 079</b>	<b>-31,2%</b>	<b>14 905 692</b>	<b>4,6%</b>
<b>TOTAL TIR EURO</b>	<b>313 403</b>	<b>407 675</b>	<b>414 669</b>	<b>94 272</b>	<b>30,1%</b>	<b>6 994</b>	<b>1,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>466 633 661</b>	<b>321 018 854</b>	<b>335 931 540</b>	<b>-145 614 807</b>	<b>-31,2%</b>	<b>14 912 686</b>	<b>4,6%</b>

Source : BCC/DSIF

## 2. Transferts internationaux émis

Les transferts internationaux émis sont en baisse continue durant la période sous revue.

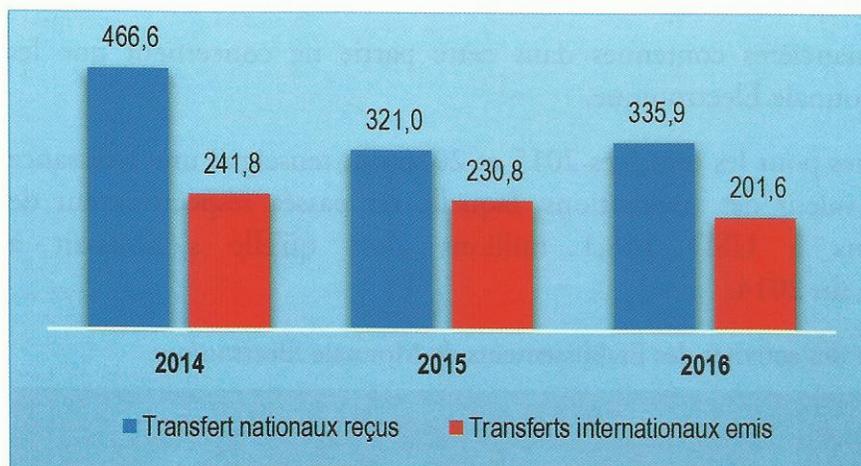
Tableau 13 : Evolution des transferts internationaux émis par les messageries financières

RUBRIQUES	Périodes			Variation (2014-2015)		Variation (2015-2016)	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
MSG CATEGORIE B	65 377 339	107 156 233	79 049 957	41 778 894	63,9%	- 28 106 276	-26,2%
MSG COUPLEES AUX BANQUES	176 380 922	123 640 215	122 552 844	- 52 740 707	-29,9%	- 1 087 371	-0,9%
<b>TOTAL</b>	<b>241 758 261</b>	<b>230 796 448</b>	<b>201 602 801</b>	<b>- 10 961 813</b>	<b>-4,5%</b>	<b>- 29 193 647</b>	<b>-12,6%</b>

Source : BCC/DSIF

Comparés aux flux des transferts internationaux émis, ceux reçus ont été largement supérieurs durant la période sous examen. En effet, les soldes nets des transferts se sont chiffrés à USD 224,88 millions, USD 90,22 millions et USD 134,33 millions, respectivement en 2014, 2015 et 2016.

Graphique n°12 : Evolutions des transferts internationaux reçus et émis (en millions de USD)



Source : BCC/DSIF

Les messageries financières ci-dessous ont été les cinq premières en termes de flux de transfert selon leurs catégories respectives.

Tableau 14 : la liste de cinq (5) Messageries financières ayant réalisé les plus importants flux de transferts

N°	2014	2015	2016
<b>A. TRANSFERTS DOMESTIQUES</b>			
1	Société des Transferts au Congo	Société de transfert au Congo	Société des Transferts au Congo
2	Soficom Transferts	Soficom Transfert	Soficom Transferts
3	Solidaire Transferts	Solidaire Transfert	Solidaire Transferts
4	BIAC/W.U.	Ami Fidèle Transfert	BIAC/W.U.
5	BCDC/Western Union	La Prédestinée sprl	BCDC/Western Union
<b>B. TRANSFERTS INTERNATIONAUX RECUS</b>			
1	BCDC/Western Union	BCDC/Western Union	BCDC/Western Union
2	BIAC/W.U.	Compagnie Financière du Congo	BIAC/W.U.
3	RAW BANK/MONEY GRAM	RAW BANK/MONEY GRAM	RAW BANK/MONEY GRAM
4	Agence Grâce D. Word	Agence Grâce World Business	Agence Grâce D. Word
5	MONEY TRANS	Express Union	MONEY TRANS
<b>C. TRANSFERTS INTERNATIONAUX EMIS</b>			
1	BIAC/W.U.	Compagnie Fin. du Congo	BIAC/W.U.
2	Raw Bank/Money Gram.	Raw Bank/Money Gram	Raw Bank/Money Gram.
3	BCDC/Western Union	BCDC/Western Union	BCDC/Western Union
4	Agence Grâce D. Word	Agence Grâce World Business	Agence Grâce D. Word
5	BIC/W.U	Money Trans	BIC/W.U

## II.3.2. Sociétés Financières

Les informations financières contenues dans cette partie ne concernent que les Etablissements de Monnaie Electronique.

Ainsi, leurs statistiques pour les exercices 2015 et 2016 ont renseigné une croissance exponentielle de la valeur des transactions, laquelle est passée respectivement de USD 54,8 millions à USD 148,1 millions alors qu'elle s'établissait à USD 33,8 millions à fin 2014.

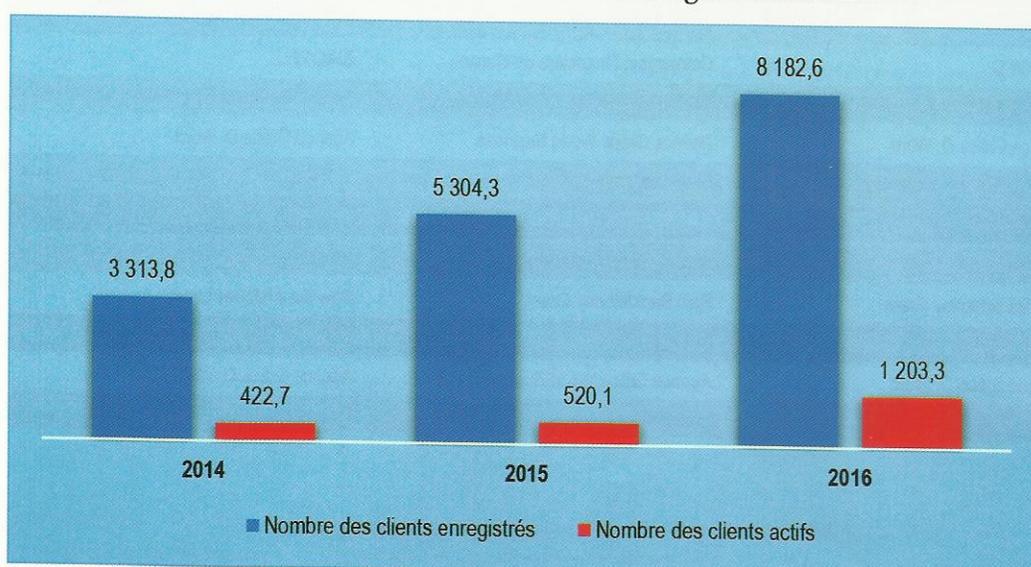
Tableau 15 : Evolution des activités des Etablissements de Monnaie Electronique

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION 2014 - 2015		VARIATION 2015 - 2016	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
Nombre des clients enregistrés	3 313 780	5 304 254	8 182 627	1 990 474	60,1%	2 878 373	-75,7%
Nombre des clients actifs	422 691	520 088	1 203 260	97 397	23,0%	683 172	-91,9%
Valeur des transactions (USD)	11 069 741	17 265 761	93 011 696	6 196 020	56,0%	75 745 935	-93,3%
Nombre de transactions	-	1 229 996	1 742 045	1 229 996	100,0%	512 049	-29,4%

Source : BCC/DSIF

L'évolution du nombre de clients a été plus au moins constante au cours de la période sous revue. En effet, il a été noté successivement de 2014 à 2015 et de 2015 à 2016, des hausses de 19,6 % et 17,1 % du nombre des clients enregistrés. Cependant, il a été constaté que les clients actifs n'ont pas dépassé 15 % du total enregistré durant les exercices sous revue.

Graphique n° 13 : Evolution du nombre de clients enregistrés et actifs



Source : BCC/DSIF

Quant au nombre des transactions, il s'est accru de 41,6 % à fin 2016 pour atteindre un total de 1,7 millions d'opérations. Ainsi, il s'est dégagé que la moyenne de transactions annuelles s'est située à USD 53,4 en 2016 contre USD 14,0 une année auparavant.

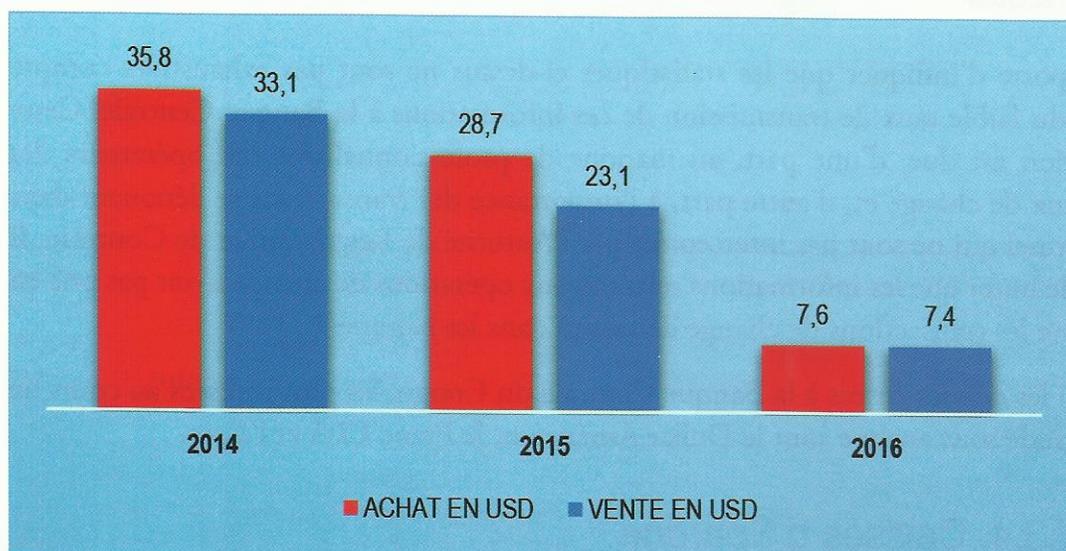
Par ailleurs, il a été observé, au cours de la période sous revue, que l'un des établissements de monnaie électronique est devenu leader en 2016, en occupant la première place en terme des clients enregistrés (58 %), dont les actifs (62 %) ainsi que de la valeur des transactions (63 %) en dépit de sa troisième position par rapport au nombre des transactions.

En outre, les fonds propres de certains Etablissements de Monnaie Electronique se sont effrités suite à des pertes importantes réalisées depuis le début de leurs activités.

### II.3.3. BUREAUX DE CHANGE

Les volumes des achats et ventes des devises ont évolué à la baisse de 2014 à 2016. Toutefois, le volume des achats sur les trois années sous analyse a été supérieur à celui des ventes.

Graphique n° 14 : Volume des achats et ventes en millions de USD



Source : BCC/DSIF

Le total des achats des devises a connu une baisse de USD 7,1 millions, soit 19 %, entre 2014 et 2015. Cette régression s'est poursuivie de 2015 à 2016 à hauteur de USD 21,2 millions, soit 74 %.

Tableau 16 : Evolution des achats des devises

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION (2014-2015)		VARIATION (2015-2016)	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
Contre-valeur/CDF	33 119 147 914	26 629 259 592	9 171 997 748	- 6 489 888 322	-19,6%	- 17 457 261 844	-65,6%
USD	35 823 500	28 697 886	7 545 313	- 7 125 614	-19,9%	- 21 152 573	-73,7%

Source : BCC/DSIF

S'agissant des ventes des devises, leur total a diminué de USD 10,0 millions, soit 30,2 %, entre 2014 et 2015. Cette chute s'est poursuivie de 2015 à 2016 à hauteur de USD 15,7 millions, soit 67,9 %.

Tableau 17 : Evolution des ventes des devises

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATION (2014-2015)		VARIATION (2015-2016)	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
Contre-valeur/CDF	30 607 384 289	21 433 003 905	9 016 843 372	- 9 174 380 384	-30,0%	- 12 416 160 533	-57,9%
USD	33 106 637	23 097 973	7 417 676	- 10 008 665	-30,2%	- 15 680 297	-67,9%

Source : BCC/DSIF

Il importe d'indiquer que les statistiques ci-dessus ne sont pas exhaustives compte tenu du faible taux de transmission de ces informations à la Banque Centrale. Cette situation est due, d'une part, au manque de professionnalisme des opérateurs des bureaux de change et, d'autre part, à l'importance des transactions se dénouant dans l'informel qui ne sont pas interceptées par l'Autorité de Régulation et de Contrôle. Il sied de noter que les informations relatives aux opérations de change n'ont pas pris en compte les transactions de change dénouées dans les banques.

Parmi les devises cotées à la Banque Centrale du Congo, les plus utilisées au cours de la période sous analyse sont le Dollar Américain, le Franc CFA et l'Euro.

### II.3.4. Caisses d'Épargne

Les activités de cette catégorie d'établissement de crédit ont été dominées par les immobilisations à concurrence de 59,6 % et 63,3 % respectivement en 2015 et 2016 ainsi que par les dépôts et les fonds propres qui ont représenté globalement 75,7 % en 2015 et 85,4 % en 2016.

Au regard de l'analyse des états périodiques transmis par l'unique institution de cette catégorie au cours des exercices sous revue, les indicateurs significatifs se présentent comme suit :

Tableau 18 : Evolution des indicateurs clés de la Caisse d'Épargne

(En unité de USD, sauf indication contraire)

Rubriques	Période			Variation 2014-2015		Variation 2015-2016	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
<b>Total bilan</b>	<b>65 046 593</b>	<b>74 065 899</b>	<b>52 198 526</b>	<b>9 019 306</b>	<b>13,9%</b>	<b>- 21 867 373</b>	<b>-29,5%</b>
Crédits nets par décaissement	6 425 382	6 395 284	8 094 146	- 30 098	-0,5%	1 698 862	26,6%
Dépôts de la Clientèle	29 509 043	29 485 365	26 828 772	- 23 679	-0,1%	- 2 656 593	-9,0%
Fonds propres	28 712 406	26 601 553	17 725 899	- 2 110 853	-7,4%	- 8 875 653	-33,4%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 086 409</b>	<b>1 726 030</b>	<b>1 420 118</b>	<b>639 620</b>	<b>58,9%</b>	<b>- 305 912</b>	<b>-17,7%</b>
Résultat brut d'exploitation	- 2 986 080	- 2 721 030	- 1 779 819	265 051	-8,9%	941 210	-34,6%
<b>Résultat net</b>	<b>- 2 105 672</b>	<b>- 1 783 433</b>	<b>- 748 474</b>	<b>322 238</b>	<b>-15,3%</b>	<b>1 034 960</b>	<b>-58,0%</b>
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Variation en point de %</b>			
				<b>2014-2015</b>		<b>2015-2016</b>	
Coefficient de transformation $\geq 80$ %	374,9%	257,7%	225,3%	-117,2		-32,3	
Rentabilité des Actifs (ROA) $\geq 3$ %	-3,2%	-2,4%	-1,4%	0,8		1,0	
Rentabilité des fonds propres (ROE) $\geq 10$ %	-7,3%	-6,7%	-4,2%	0,6		2,5	

Source : BCC/DSIF

Le total bilantaire de cette catégorie a enregistré une croissance de 13,9 % de 2014 à 2015 et une baisse de 29,5 % entre 2015 et 2016.

La situation de 2014 à 2015 est consécutive principalement, d'une part, à la croissance enregistrée au passif des comptes des opérations diverses, essentiellement la rubrique « tiers & régularisations », qui ont enregistré une hausse de USD 11,2 millions et, d'autre part, à l'augmentation à l'actif des comptes des opérations de trésorerie et interbancaires de USD 12,4 millions.

Par contre entre 2015 et 2016, la baisse du total bilantaire est essentiellement tributaire à la régularisation des opérations au passif de USD 10,3 millions et l'effritement des fonds propres à hauteur de USD 8,9 millions. A l'actif, cette contraction est principalement due aux régressions de USD 12,4 millions et USD 11,1 millions, respectivement des opérations de trésorerie et interbancaires ainsi que des immobilisations.

Au cours de la période sous analyse, les dépôts de la clientèle ont connu des baisses de 0,1 % entre 2014 et 2015, puis de 9,0 % de 2015 à 2016. Ces dépôts sont essentiellement à vue en monnaie nationale provenant essentiellement des entreprises publiques.

Quant aux crédits, accordés uniquement aux entreprises publiques en monnaie nationale, leur part par rapport au total bilantaire s'est améliorée de 2015 à 2016, passant de 8,5 % à 15,5 % contre 9,9 % en 2014. Cette part demeure insuffisante au regard de son importance sur l'intermédiation. Cette situation est expliquée par la maturité à très court terme des ressources dont dispose l'unique institution de cette catégorie d'établissement de crédits.

En effet, les crédits à court terme ont représenté 98,5 % du total des prêts en 2014 et 98,8 % en 2015 contre 89,3 % en 2016. Il y a lieu de noter également que les découverts par rapport aux crédits à court terme ont représenté 40,6 %, 51,1 % et 60,8 % respectivement en 2014, 2015 et 2016.

Les coefficients de réemploi sont restés quasi-statiques en 2014 et 2015, se situant respectivement à 21,8 % et 21,7 % avant de s'établir à 30,2 % en 2016.

Les opérations de trésorerie et emplois interbancaires de cet établissement de crédit se sont soldés positivement au cours de la période sous revue. Toutefois, ce solde a accusé un recul très significatif de USD 12,4 millions, soit 72,1 %, s'affichant à USD 4,8 millions en 2016 contre USD 17,2 millions en 2015.

En ce qui concerne l'analyse de la rentabilité, les exercices 2014, 2015 et 2016 se sont tous soldés par des pertes respectives de USD 2,1 millions, USD 1,8 million et USD 0,7 million.

Les produits nets bancaires de 2014, 2015 et 2016 sont demeurés faibles par rapport aux charges de structure, conduisant aux coefficients d'exploitation de plus de 200 % au cours de la période sous revue, contre une norme acceptable inférieure ou égale à 60 %.

### II.3.5. Institutions Financières Spécialisées

Les informations relatives à cette partie ne concernent que l'une de trois institutions financières spécialisées opérant en République Démocratique du Congo.

Ses activités ont été dominées, au cours des exercices sous examen, par trois principales rubriques. Il s'agit d'une part, des immobilisations et des crédits nets à la clientèle qui ont représenté globalement 91,4 %, 92,7 % et 91,8 % de l'actif respectivement en 2014, 2015 et 2016 et, d'autre part, par les fonds propres comptables qui se sont attribués les parts respectives de 95,6 %, 88,1 % et 84,5 % au cours des exercices correspondants.

Tableau 19 : Evolution des indicateurs clés des institutions financières spécialisées

(En millions de USD, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	PERIODE			Variation 2014-2015		Variation 2015-2016	
	2014	2015	2016	Valeur	%	Valeur	%
Total bilan	48,44	52,7	47,7	4,26	8,80%	-5	-9,49%
Crédits nets par décaissement	19,41	24,33	22,38	4,92	25,34%	-1,95	-8,00%
Fonds propres	46,33	46,45	40,32	0,12	0,27%	-6,13	-13,21%
Produit net bancaire	2,81	2,92	2,23	0,12	4,10%	-0,7	-23,85%
Résultat brut d'exploitation	-0,02	0,09	-2,55	0,11	-643,00%	-2,64	-2782,40%
Résultat net	0,31	0,26	0,26	-0,06	-17,78%	0	0,85%
	2014	2015	2016	Variation en point de %			
				2014-2015	2015-2016		
Coefficient d'exploitation $\leq 60$ %	38,87%	39,56%	207,43%	0,69%		167,88%	
Rentabilité des Actifs (ROA) $\geq 3$ %	0,64%	0,48%	0,54%	-0,16%		0,06%	
Rentabilité des fonds propres (ROE) $\geq 10$ %	0,67%	0,55%	0,64%	-0,12%		0,09%	

Source : BCC/DSIF

Le total bilantaire de cette institution a enregistré une croissance de USD 4,3 millions entre 2014 et 2015 contre une régression de USD 5,0 millions de 2015 à 2016. Cette situation est corrélée, à l'actif, aux variations du portefeuille de crédit et, au passif, aux évolutions des opérations de trésorerie et interbancaire entre 2015 et 2016 et des fonds propres.

En effet, d'une année à l'autre, les fonds propres, principales ressources de cette institution, ont diminué de USD 6,1 millions, s'affichant à USD 40,3 millions en 2016 contre USD 46,5 millions en 2015. D'autre part, les immobilisations et les crédits nets à la clientèle ont respectivement baissés de USD 3,1 millions et USD 1,9 million au cours de la même période.

Quant aux crédits nets, uniquement octroyés en monnaies étrangères, ils ont représenté 40,1 %, 46,2 % et 46,9 % respectivement en 2014, 2015 et 2016.

Les produits nets bancaires ont été positifs en 2014, 2015 et 2016. Cependant, ils n'ont permis de couvrir les charges de structure qu'au courant des deux dernières années, en raison du niveau élevé des amortissements constitués en 2014.

Pour ce qui est de l'analyse de la rentabilité, elle a renseigné que cette institution a pu réduire sa dépendance vis-à-vis des revenus hors exploitation depuis 2015, bien que ces derniers demeurent indispensables à sa viabilité. Par ailleurs, les rendements des actifs et des fonds propres se sont établis à des niveaux très faibles au cours de la période sous revue.



2<sup>ème</sup> PARTIE :  
SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER  
2<sup>ÈME</sup> PARTIE :

## Chapitre I

### Réglementation et Réformes

#### I.1. Réglementation

Au cours de la période sous revue, le cadre légal et réglementaire régissant le système financier en République Démocratique du Congo a été enrichi par la promulgation de la loi sur le crédit-bail et par la publication de l'instruction relative aux agents bancaires.

A cet effet, l'arsenal légal comprend :

- Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo ;
- Loi n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédits ;
- Loi n°002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Epargne et de Crédit ;
- Loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Loi n°11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo ;
- Loi n°15/003 du 12 février 2015 relative au crédit-bail.

La dernière loi promulguée devrait permettre la mise en place d'un cadre juridique propice au financement de besoins d'investissement des entreprises, en général, et des Petites et Moyennes Entreprises, en particulier, afin de booster l'économie nationale au travers du secteur privé.

Pour ce qui est des textes réglementaires, en sus des instructions en vigueur au début de la période sous revue, il y a lieu de renseigner la publication de l'Instruction n°29 du 28 juin 2016 sur l'activité des agents bancaires.

Par cette Instruction, la Banque Centrale du Congo a matérialisé son engagement d'accompagner les institutions financières dans la diversification des canaux de distribution de leurs services grâce aux innovations technologiques. A cet effet, ce nouveau canal permet de rapprocher les services financiers de la population en réduisant le temps et le coût de transaction.

## 1.2. Réformes

Au courant de la période sous revue, l'Autorité de Régulation a poursuivi avec les projets de réformes engagés en vue de rendre le cadre légal et réglementaire compatible aux récentes évolutions de l'environnement bancaire et financier sur le plan international.

Dans cette perspective, certains textes de loi et d'instruction ont été revisités en vue notamment d'une harmonisation avec les standards internationaux, spécialement la conformité à une supervision basée sur les risques.

### - *Du point de vue légal*

Les travaux de révision et d'innovation du cadre légal, poursuivis au courant des exercices sous analyse, ont visé l'amélioration de l'environnement dans lequel les institutions évoluent en contribuant à l'atteinte des objectifs de stabilisation du système financier et d'inclusion financière dans le pays.

Il s'agit de :

- la Loi bancaire qui, désormais, renforce notamment le pouvoir d'intervention de la Banque Centrale du Congo et de l'Etat congolais en cas d'insolvabilité d'un Etablissement de Crédit et les procédures collectives d'apurement du passif et les voies d'exécution ;
- la Loi relative aux statuts de la Banque Centrale conférant à l'Institut d'Emission, en sus de ses missions actuelles, le mandat de concourir à la stabilité financière et d'autorité de résolution des crises des Etablissements de Crédit ;
- la Loi applicable aux Coopératives d'Epargne et de Crédit, dont la révision porte principalement sur l'introduction des dispositions relatives à la protection des consommateurs, l'alignement à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit de sureté et les méthodes de regroupement des institutions mutualistes en réseau et au renforcement de la gouvernance ;
- le projet de loi sur les systèmes de paiement. Cette loi vise notamment à introduire des innovations se rapportant, d'une part, au fonctionnement du système de paiement électronique et, d'autre part, aux instruments de paiement.

Il importe de préciser que ces projets des lois sont en cours d'examen au Parlement, excepté la Loi applicable aux Coopératives d'Epargne et de Crédit.

– *Du point de vue réglementaire*

Parmi les instructions concernées par ces réformes, il y a lieu de citer :

- l’Instruction n° 14 aux banques relative aux normes prudentielles de gestion ;
- l’Instruction n° 17 relative aux règles prudentielles en matière de Contrôle interne ;
- l’Instruction n° 18 relative aux conditions d’agrément des banques et de leurs dirigeants ainsi qu’à la modification de leurs situations statutaires ;
- l’Instruction n° 19 relative au commissariat aux comptes des Etablissement de crédit ;
- l’Instruction n° 21 relative au gouvernement d’entreprise dans les Etablissements de crédit ;
- l’Instruction n° 22 aux Etablissements de crédit relative à la gestion des risques.

Toutes ces Instructions, amendées avec l’accompagnement du FMI-Afritac Centre, ont été partagées avec les assujettis pour des observations éventuelles.

De même, un intérêt particulier a été accordé, au cours de ces travaux, à la mise en place d’un cadre réglementaire en vue du suivi des risques systémiques.

- ◀ Pour ce qui est particulièrement de l’Instruction 14, des changements majeurs sont à énumérer, notamment :
  - le relèvement du capital minimum à l’équivalent de USD 30 millions à l’horizon 2017 pour les nouvelles banques et celles dont les fonds propres de base auraient été inférieurs à ce nouveau seuil ;
  - la prise en compte en sus du risque du crédit, des risques opérationnels et de marchés dans la détermination de la solvabilité ;
  - le renforcement de la surveillance des concours aux personnes apparentées ;
  - le renforcement de la solvabilité des banques par l’élimination de toute volatilité dans la composition des fonds propres de catégorie 1 ;
  - l’intégration des coussins de conservation des fonds propres des banques en général et pour les banques à importance systémique ;
  - l’intégration du coussin contra cyclique ;
  - l’instauration du ratio de levier ;
  - la discrimination au niveau de la liquidité des avoirs en devises au profit du franc congolais, dans l’objectif d’accompagner le processus de dédollarisation, et ;
  - la redéfinition des fonds propres pour les ratios de surveillance des positions de change.

Hormis les réformes susmentionnées, d'autres, amorcées depuis les années antérieures, se sont poursuivies au cours de la période sous revue, notamment la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts, l'externalisation de la Centrale des Risques, l'élaboration d'un avant-projet de loi sur le bureau de crédit, la conduite des études sur la réduction du coût de crédit, la création d'un fonds de garantie des crédits et l'élaboration du Programme National d'Education Financière.

### I.3. ETAT D'EXECUTION DES PROJETS

La Banque Centrale du Congo s'est engagée dans un processus visant à la fois sa modernisation et le développement du système financier congolais. Dans ce cadre, elle a mis en œuvre des projets, pour la plupart, appuyés par les partenaires au développement.

Parmi ces projets, il a été dénombré :

- **le fonds de garantie de dépôts** : la mise en place d'un mécanisme de protection des dépôts qui s'inscrit dans le cadre du développement du système financier national, vise notamment à protéger les déposants des établissements de crédit et des sociétés de microfinance contre les risques de pertes de leurs avoirs en cas de défaillance de des institutions financières.  
Au terme de la période sous revue, les préalables à la mise en œuvre de ce projet ainsi que son étude de faisabilité ont été réalisés avec l'assistance technique et financière de la Coopération Allemande (KfW).
- **la modernisation de la Centrale des risques** : ce projet devrait aboutir au développement de l'applicatif interne dénommé ISYS-CERI et à l'externalisation de la Centrale des Risques par la création d'une société commerciale dénommée Société de la Centrale des Risques « SOCERI SA » en sigle, dont la gestion se fera dans le cadre d'un partenariat public-privé.  
Au cours des exercices sous analyse, la Banque Centrale du Congo a poursuivi avec les travaux devant aboutir à l'entrée d'une firme spécialisée dans le capital de la SOCERI, afin de faire face au gap financier constaté à l'issue du dépouillement de l'offre financière du candidat sélectionné.
- **la migration des cadres comptables des établissements de crédit et des institutions de microfinance aux normes I.F.R.S** : cette migration vise à doter le système financier congolais d'un cadre comptable spécifique moderne et conforme aux standards internationaux, susceptible de faciliter la production et la collecte d'une information fiable et de qualité au moyen de l'enregistrement adéquat des transactions dénouées par les établissements de crédit ainsi que les institutions du système financier décentralisé.

Au terme de la période sous analyse, les assujettis du secteur bancaire ont bénéficié de l'accompagnement de la Banque Centrale du Congo à l'issue duquel ils ont été conviés à se conformer aux normes I.F.R.S pour la transmission de leurs informations financières.

- **La mise en place d'un traitement automatisé des données :** l'implémentation des logiciels de supervision « BSA » pour les banques et « FINA » pour le secteur de la microfinance vise notamment à favoriser l'efficacité dans le travail de contrôle permanent des banques et des institutions de microfinance ainsi que d'améliorer la production instantanée des séries statistiques nécessaires à la supervision et au reporting.

Au cours de la période sous analyse, ces logiciels ont subi des mises à jour nécessaires aux améliorations de leurs fonctionnalités en vue d'optimiser le traitement des informations transmises par les institutions. De même, les superviseurs ont bénéficié des formations pour leur mise à niveau.

- En ce qui concerne la stabilité financière :
  - ✓ la publication, pour la première fois, du rapport sur la stabilité financière en 2015 qui a été suivi de celui de 2016 dans le cadre du processus de mise en œuvre des recommandations FSAP ;
  - ✓ le recadrage de la technique de la surveillance macroprudentielle intégrant des nouvelles approches développées à l'échelle mondiale ;
  - ✓ le développement de certains mécanismes en rapport avec la surveillance macroprudentielle au regard des zones de vulnérabilités observées au sein du secteur bancaire congolais ;
  - ✓ le renforcement de la résilience du système bancaire par sa capacité à absorber les chocs économiques et financiers tout en évitant des répercussions majeures sur l'économie réelle.

... de la part de la province sans analyser les impacts de ces mesures sur les  
plans de l'assainissement de la Baie de la Capitale du Congrès à l'eau  
dont ils ont été soumis à ce chapitre aux normes-14.1. pour la  
transmission de bactéries pathogènes.

La mission planifiée, en matière d'assainissement des eaux, l'implémentation  
des projets de planification - BZA - pour les bassins - FMA - pour le soutien  
de la maintenance des ouvrages à travers l'entretien dans le cadre de  
certaines portions des bassins et des installations de traitement ainsi que  
d'autres la production relative des sites stratégiques relatifs à la  
régulation et au traitement.

À la fin de la période sus citée, ces projets ont été les plus à jour  
relatifs aux installations de leur responsabilité en vue d'obtenir le  
maintien des installations existantes par les installations. De même, les  
opérations ont permis de maintenir pour leur mise à jour.

Il est du reste à noter que :

- ✓ la planification pour la période 2017-2018 a été faite en collaboration avec les  
en 2017 qui a été faite de juin de 2016 dans le cadre du processus de  
mise en œuvre des recommandations (MRA).
- ✓ le respect de la stratégie de la surveillance des paramètres de la surveillance  
des bassins après les travaux à l'échelle mondiale ;
- ✓ le développement de certains programmes de rapport avec la surveillance  
intersectorielle au regard des zones de vulnérabilité observées au sein  
des bassins existants ;
- ✓ le renforcement de la relation de travail existant par le respect  
à travers les deux programmes et projets pour ce cadre de  
régulation relative aux installations.



## Chapitre II

### **AGREMENTS ET ACTES CONFORMES**

#### II.1. AGREMENTS

Ce volet a traité des activités relatives à l'agrément des Etablissements de Crédit, des Institutions de Micro Finance, des Autres Intermédiaires Financiers et des commissaires aux comptes.

##### II.1.1. Agrément des banques

Par rapport à 2014, le nombre de banques agréées est demeuré inchangé au cours de l'exercice 2015, soit dix-huit (18). En revanche, cet effectif a évolué en 2016 pour se situer à vingt (20) banques, avec l'agrément de ALLIANCE BANK S.A. et de CHINA TAIHE BANK OF CONGO. Ces nouvelles institutions agréées ont disposé d'un délai d'un an à dater de leur agrément pour devenir opérationnelles.

##### II.1.2. Agrément dans le secteur de microfinance

Le nombre des institutions de microfinance agréées est passé de 123 en 2014 à 128 en 2015, pour s'établir à 102 à la clôture de l'exercice 2016. Cette situation est consécutive, d'une part, au retrait d'agrément de trente-cinq (35) d'entre elles, dont vingt-huit (28) ayant connu la rupture de leurs équilibres fondamentaux et sept (7) Coopératives d'Épargne et de Crédit Primaires transformées en agences dans le cadre du redimensionnement des deux grandes structures et, d'autre part, à l'agrément de quatorze (14) nouvelles ISFD.

Au courant de l'année 2016, il importe de souligner que la Banque Centrale du Congo a retiré l'agrément à trente et une (31) structures financières de proximité et n'a délivré le ticket d'entrée qu'à cinq (5) institutions.

La répartition des institutions dénombrées par le secteur de la microfinance en 2015 et 2016 a fait ressortir pour chacune de ces années respectivement cent cinq (105) COOPEC et vingt-trois (23) IMF contre quatre-vingt-une (81) institutions mutualistes et vingt et une (21) Institutions de Micro Finance en 2016.

### II.1.3. Autres Intermédiaires Financiers

La Banque Centrale du Congo a agréé seize (16) Messageries financières, au cours de l'exercice 2015, ayant leur siège à Kinshasa. Pour ce qui est des Extensions et Guichets, elle en a autorisé cent-quinze (115) pour l'ensemble de la République. Sur ce nombre, la Ville Province de Kinshasa a accaparé vingt-cinq (25) points d'exploitation contre nonante (90) pour le reste des Provinces.

Par ailleurs, trois (3) bureaux de change ont été agréés au cours de l'année 2015 et ont porté le nombre de ces institutions à dix-huit (18).

Quant à l'exercice 2016, l'activité d'agrément a concerné dix (10) Messageries Financières, trois (3) Bureaux de Change et un (1) établissement de monnaie électronique, en l'occurrence Orange Money qui ont obtenu leur ticket d'entrée dans le regroupement des AIF. En outre, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a autorisé l'ouverture de quarante-six (46) Extensions et Guichets à travers le pays.

Aussi, six (6) messageries financières ont perdu leurs agréments, dont cinq (5) à la demande des actionnaires et une dissoute pour n'avoir pas exercé des activités pendant plus de six mois. De même, la Banque Centrale avait prononcé le retrait d'agrément à l'endroit d'un Bureau de Change.

Globalement, le regroupement des AIF, à la clôture de l'année 2016, a dénombré septante quatre (74) messageries financières, vingt (20) bureaux de change, une (1) caisse d'épargne, six (6) sociétés financières dont quatre (4) établissements de monnaie électronique et trois (3) institutions financières spécialisées.

### II.1.4. Commissaires aux Comptes

Le nombre des Commissaires Aux Comptes personnes physiques est resté inchangé, soit neuf (9), en 2015 et 2016. Par contre celui des Commissaires aux Comptes personne morale est passé de dix (10) à onze (11) au cours de la même période.

## II.2. Acte conformes

La Banque Centrale du Congo a, pour la période sous revue, entériné les modifications statutaires de certaines banques portant essentiellement, d'une part, sur l'augmentation du capital et, d'autre part, sur la conformité consécutivement à l'adhésion du pays à l'OHADA.

En outre, l'Institut d'Emission a, au regard des dispositions réglementaires en matière de gouvernance, approuvé la recomposition des Conseils d'Administration et Comités de Gestion de plusieurs banques par l'agrément notamment des Administrateurs et des membres du comité de gestion. De même, il a pris acte de la démission de certains dirigeants de banques.

## Chapitre III

### Contrôle

#### III.1. Contrôle permanent

Conformément à la mission conférée à la Banque Centrale du Congo par le législateur d'assurer le contrôle des établissements de crédit, des institutions de Micro Finance et des Autres Intermédiaires Financiers, un suivi sur pièces est réalisé de manière permanente sur base notamment des situations périodiques règlementées transmises par les assujettis.

Au cours des exercices sous revue, un accent supplémentaire a été accordé à la mise en œuvre de la supervision basée sur les risques tant pour les banques que les institutions de Micro Finance. A cet effet, les outils essentiels tels que le modèle CAMELS et GIRAFE ont été en processus d'implémentation respectivement pour les banques et les Institutions du Système Financier Décentralisé. Dans ce cadre, des sessions de formation de renforcement des capacités ont été organisées à l'attention des superviseurs.

Cette approche de supervision a permis, aussi bien pour les banques que pour les institutions de la microfinance, de regrouper les institutions au regard de leur profil de risque.

Par ailleurs, la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers a instauré et organisé une série des réunions bilatérales avec la plupart des institutions financières assujetties dont les situations périodiques analysées nécessitaient des éclaircissements.

Pour ce qui concerne particulièrement les banques, le contrôle permanent s'est aussi enrichi d'un nouvel outil de reporting réglementaire dénommé ISYS-I16, qui est un applicatif développé par la Banque Centrale du Congo, lui permettant d'intercepter les informations relatives à la classification et au provisionnement des créances, tel que requis par l'instruction 16 y relative.

Cet outil a l'avantage de regrouper les créances en deux grandes catégories dont les créances saines et les créances en souffrance, qui à leur tour sont décomposées en créances à surveiller et en créances non performantes. Cette dernière classe comprend trois grandes catégories dont (i) les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Une des grandes innovations de cet outil est aussi un aperçu global sur les garanties prises par les banques sur les crédits accordés à la clientèle et éventuellement le mécanisme d'atténuations appliqué sur les différents risques pris.

Les pratiques de contrôle sur pièces sont demeurées axées sur la méthodologie CAMELS (Adéquation des fonds propres, qualité d'actifs, Management, Rentabilité, Liquidité et sensibilité au risque de change) avec une prise en compte de l'environnement dollarisé couplé avec la problématique de-risking, étant donné les relations fortes entretenues par les banques congolaises avec leurs correspondants étrangers dans le dénouement des transactions en devises. Ainsi, le devoir de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'est transformé en une véritable obligation de surveillance.

S'agissant du contrôle permanent du secteur de la microfinance, il a été procédé, à l'instar des années précédentes, à l'examen des états financiers, des rapports des organes de contrôle et de gestion ainsi qu'au suivi des ratios prudentiels et indicateurs de performance de toutes les ISFD avec un accent sur celles dites « phares ». En sus, il a été tenu des réunions bilatérales avec les responsables des institutions présentant un profil des risques élevés.

L'examen des situations périodiques transmises au cours de ces périodes a révélé principalement, en sus des incohérences et invraisemblances, la mauvaise qualité du portefeuille de crédit, l'absence de la rentabilité, l'absence des fonds propres observée particulièrement au niveau des institutions mutualistes ainsi que le dysfonctionnement des organes statutaires.

L'une des particularités des contrôles sur pièces exercés en 2016 a consisté à la cotation systématique de toutes les institutions en vue de leur regroupement suivant le profil des risques en termes de gouvernance, de la qualité de l'information, du risque de liquidité, de la qualité des actifs, de la rentabilité et de l'efficacité.

Quant au taux de transmission des états financiers, il s'est accru de 8,7 points de pourcentage de 2015 à 2016, se fixant à 91,0 %. Tandis qu'il a été noté que le taux de certification des états financiers est demeuré faible au cours de ces périodes.

En matière de l'observance des dispositions réglementaires des Instructions Administratives 006 et 007 régissant le fonctionnement des Messageries Financières et Bureaux de Change, il s'est observé, au cours des périodes sous analyse, la persistance d'un comportement laxiste dans le chef des dirigeants de ces Etablissements.

En effet, l'analyse des relevés reçus au cours de 2015 et 2016 a fait ressortir une récurrence des mêmes griefs aux niveaux des Messageries Financières et Bureaux de Change, dont la transmission des relevés mensuels consolidés des opérations s'effectue souvent tardivement, voire irrégulièrement, en dépit des mises en garde répétées de la BCC.

A cet effet, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a eu à enjoindre certains AIF d'élaborer des plans de redressement crédibles et de les mettre en œuvre pour assurer la continuité de leurs activités, partant de leur situation financière préoccupante.

### III.2. Contrôle sur place

Les travaux de contrôle sur place se sont appuyés notamment sur les informations fournies par le contrôle permanent à l'issue des analyses effectuées sur les états périodiques transmis par les assujettis.

Les enquêtes qui en ont découlé ont été soit générales, thématiques ou portées sur le suivi de mise en œuvre des injonctions adressées au terme des missions précédentes. En sus des contrôles planifiés, des contrôles spontanés ou ponctuels sont également réalisés.

#### III.2.1. Planification des missions de contrôle sur place

Les missions de contrôle sur place des établissements assujettis sont organisées suivant un planning triennal ajustable découlant des conclusions des travaux du contrôle permanent axés sur les thèmes que sont : la gouvernance, le portefeuille crédit, le contrôle interne, la gestion des risques ainsi que le dispositif anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Ce planning de missions est essentiellement orienté suivant le degré des risques décelés chez les établissements assujettis après les analyses de leurs états périodiques.

Au cours des exercices sous revue, le nombre des missions de contrôle sur place planifiées et réalisées a connu une régression.

En effet, de 2015 à 2016, les missions de contrôle sont passées de 212 à 124 à la suite de la réduction du nombre d'institutions de microfinance.

Quant au taux de réalisation, il s'est situé globalement à 43 % à fin 2016 alors qu'il s'était fixé à 34 % une année plus tôt, soit une amélioration de neuf (9) points de pourcentage.

Tableau 20 : Situation des missions planifiées et réalisées

INSTITUTIONS	Missions planifiées		Missions réalisées		Taux de réalisation	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Banques	5	8	3	3	60%	38%
AIF	95	4	-	-	-	-
COOPEC et IMF	112	112	70	50	63%	45%
- Kinshasa	30	60	1	27	3%	45%
- Provinces	82	52	69	23	84%	44%
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>124</b>	<b>73</b>	<b>53</b>	<b>34%</b>	<b>43%</b>

Source : BCC/DSIF

Il ressort du tableau ci-dessus que l'essentiel des contrôles sur place a concerné les institutions du Système Financier Décentralisé durant la période sous revue. En effet, les contrôles sur place afférents à ces institutions ont représenté 95,9 % et 94,3 % des enquêtes réalisées respectivement en 2015 et 2016. Cependant, aucun contrôle sur les AIF n'a été réalisé au cours des exercices sous analyse.

En ce qui concerne les institutions de microfinance, la répartition du taux de réalisation des contrôles par type d'institutions a renseigné une augmentation de contrôles pour les institutions de Kinshasa et une diminution pour celles des provinces. Pour ce qui est de contrôle des banques, le nombre de contrôles réalisés est resté inchangé, soit 3 en 2015 et 2016, représentant respectivement 4,1 % et 5,7 % de l'ensemble de contrôles.

Sur les six missions de contrôle réalisées de 2015 à 2016 pour les banques, cinq ont concerné la revue générale tandis qu'une seule banque a fait l'objet d'une revue thématique.

Pour ce qui est de la répartition des contrôles sur place des institutions de microfinance par type effectués en 2015 et 2016, ils se sont déclinés comme suit :

Tableau 21 : Répartition des contrôles sur place des Institutions de Microfinance par types

Type de contrôle	2014	2015	2016
Complet	5	14	17
Ciblé	8	21	8
Suivi	3	31	19
Sommaire	3	4	6
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>70</b>	<b>50</b>

Source : BCC/DSIF

### III.2.2. Constats et mesures préconisées à l'issue des contrôles sur place

#### III.2.2.1. Constats

##### *En ce qui concerne les banques :*

Au terme des contrôles de revue générale et thématique réalisés au cours des exercices 2015 et 2016, il a été relevé l'effort fourni par les assujettis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de Contrôle. Toutefois, des nouvelles faiblesses décelées ainsi que celles persistantes, relevées par domaine d'analyse, sont reprises succinctement ci-dessous :

##### **1. Au plan de la gouvernance**

La gouvernance de la majorité des banques contrôlées a été caractérisée par le non-respect des dispositions légales et réglementaires en ce qui concerne notamment :

- la présence obligatoire d'un actionnaire de référence ;
- l'existence des Comités Spécialisés ;
- le respect de la durée des mandats des dirigeants ;
- l'évaluation du Comité de Gestion par le CA ;
- la mise en place du Règlement d'Ordre intérieur ;
- la libération intégrale du capital minimum ;
- le respect du quorum aux réunions du CA ;
- les dispositions réglementaires en matière de l'agrément des dirigeants ;
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme ;
- la continuité d'activités ;
- l'effectif et la qualité des organes de contrôle et d'audit internes.

##### **2. Au plan de l'activité de crédit**

Le portefeuille de prêt des institutions contrôlées a été marqué par l'existence des crédits de mauvaise qualité, caractérisés essentiellement par le non-respect des dispositions de l'instruction n°16 relative à la classification et au provisionnement des créances. Il s'agit notamment des faiblesses ci-après :

- la décision d'octroi de crédit dépendant fortement des organes du groupe ;
- le non-respect des dispositions des politiques de crédits ;
- la prise en compte des garanties non-éligibles ;
- le non-respect de l'article 21 de l'instruction 14 en ce qui concerne la norme de division des risques.

### **3. Au plan comptable et financier**

Les informations financières produites par les banques ont ressorti les insuffisances ci-après :

- la discordance des soldes entre différents états comptables ;
- l'existence de certaines charges stérilisées dans les comptes suspens ;
- l'utilisation d'un référentiel comptable différent du GCEC ;
- la non rationalisation des charges.

### **4. Au plan de la gestion des risques**

L'examen de cet aspect a révélé l'absence dans certaines banques des structures dédiées à cette tâche conformément aux dispositions de l'instruction 22. Dans d'autres banques, cette fonction est rattachée à d'autres, favorisant un conflit d'intérêt.

#### ***En ce qui concerne le secteur de la microfinance***

Au cours des exercices 2015 et 2016, les missions de contrôle réalisés au sein des institutions de microfinance ont relevé que certaines faiblesses ont persisté bien qu'on ait noté une amélioration pour certaines d'entre elles après la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de Contrôle.

Parmi ces faiblesses, il y a lieu de citer notamment la mauvaise gouvernance, la mauvaise gestion du portefeuille de crédit, le non-respect du PCCI, la politique irrationnelle de rémunération de l'épargne, inefficacité, voire l'absence, du contrôle interne et l'absence d'une main d'œuvre qualifiée dans certaines contrées.

Par ailleurs, quelques actions spontanées de contrôle sur place ont été conduites auprès des banques et institutions de microfinance pour notamment recueillir des informations ou pour effectuer un suivi sur la mise en œuvre des plans de redressement et procéder à des contrôles inopinés en vue de vérifier certaines allégations.

#### ***III.2.2.2. Des mesures préconisées***

Au terme des missions de contrôle, la Banque Centrale du Congo a pris des mesures d'encadrement et d'assainissement en fonction du degré de compromission relevée au niveau des institutions visitées. Ces mesures ont permis notamment de réduire tant soit peu l'élan de déconfiture jadis relevé dans le secteur financier.

Parmi ces mesures, il a été requis, conformément aux dispositions légales stipulées par les articles 39 et 40 de la Loi bancaire, l'envoi d'une mission de représentation provisoire au sein d'une banque commerciale en vue d'obtenir dans un bref délai, la soumission d'un plan de redressement axé sur l'amélioration de la gouvernance et la recapitalisation adéquate en vue d'un retour à la rentabilité. De même, d'autres banques ont été soumises à des plans de redressement.

En sus de ces mesures, deux autres banques commerciales ont été mises, au cours des exercices analysés, sous la gestion d'un Comité d'Administration Provisoire suite à la rupture de leurs équilibres fondamentaux.

S'agissant des Institutions du Système Financier Décentralisé, le déficit de la gouvernance, la mauvaise qualité du portefeuille de crédit et la précarité financière sont demeurés les éléments communs qui caractérisent la plupart d'entre elles. Les actions d'encadrement et d'assainissement opérées par l'Autorité de Contrôle ont conduit, pour certaines, à leur placement sous surveillance rapproché tandis que pour d'autres au remplacement de leurs dirigeants par un Comité d'Administration Provisoire ou à leur radiation.

### III.3. Suivi des risques du système financier

L'issue de ces enquêtes sur place a permis d'axer les actions prioritaires sur le renforcement de la qualité de l'actionnariat, le renforcement des mesures sur la gouvernance, le dispositif de contrôle interne, la gestion des risques dont les recommandations sont les suivantes :

Du point de vue microprudentiel :

- ↳ la rationalisation des charges d'exploitation par un encadrement réglementaire, dans un contexte général d'essoufflement de l'activité ;
- ↳ le renforcement du suivi de la crise sévissant dans les banques à surveillance rapprochée ;
- ↳ le renforcement du dispositif de suivi sur pièces de la mise en œuvre des recommandations par les banques ayant fait l'objet d'enquêtes sur place en 2015 (rapports mensuels, respect des délais...) ;
- ↳ la programmation des missions de contrôle sur place sur la qualité du dispositif de gestion de risque de crédit et de blanchiment des capitaux de quelques banques.

Du point de vue macroprudentiel :

- ◀ l'accélération et la finalisation de l'instruction n°14 sur les normes prudentielles de gestion, avec un point focal sur le relèvement du niveau de capital minimum à USD 30 millions dans l'objectif de consolider les fonds propres des banques, d'une part, et d'accroître leur résilience ainsi que leur capacité de financement de l'économie, d'autre part ;
- ◀ le renforcement des exigences en matière de contrôle interne et de gouvernance ;
- ◀ la limitation de l'implantation des banques étrangères de même nationalité au pays, en vue de limiter leur concentration et se prémunir contre d'éventuelles contagions.

### III.3.1. Analyse sommaire des risques sectoriels

Les défis majeurs auxquels le système financier congolais est en train de faire face sont inhérents à :

- la conjoncture extérieure moins porteuse ;
- la décélération de l'activité économique à l'échelle nationale ;
- le modeste rebond des cours des produits de base qui restent cependant de loin inférieur à leurs maxima de 2013 ;
- la dépréciation à répétition de la monnaie nationale face au dollar américain.

Ainsi, au regard des effets induits, l'analyse sommaire pour l'exercice 2016 donne les indications suivantes :

#### *1. Comportement du secteur public et son impact sur la stabilité financière*

L'ampleur des risques macroéconomiques a eu un impact considérable au plan fiscal, caractérisé par la baisse des recettes et la compression des dépenses publiques ; ce qui, au fil de temps, pourrait nuire à la stabilité financière par le fait de : (i) occasionner davantage les arriérés de paiements dans l'économie, (ii) affecter les flux de trésorerie de certains prestataires de services, induisant probablement leur défaut de remboursement au regard de leurs engagements bancaires, (iii) accroître éventuellement son niveau de risque de défaut dans le portefeuille bancaire et (iv) ne pas être à même de garantir, à la première demande, les engagements pour lesquels il s'est porté garant.

## ***2. Le comportement du secteur d'entreprises privées non financières et son impact sur la stabilité financière***

La plus grande masse des prêts accordés par la profession bancaire, a toujours été orientée essentiellement vers les entreprises privées non financières avec une exposition la plus élevée de  $\pm 62$  % en moyenne en 2016.

Les perspectives étant encore peu rassurantes, la persistance des incertitudes pendant une période assez longue, pourrait être une source de dégradation probable de la solidité d'un bon nombre d'entreprises non financières de nature à constituer éventuellement une externalité négative pour le système financier national.

## ***3. Conséquences probables des risques macroéconomiques sur les ménages et leur impact sur la stabilité financière***

Il a été vérifié que le secteur des ménages en RDC, en termes de stabilité financière, demeure le plus rassurant par rapport à d'autres secteurs. Toutefois, la donne peut toujours changer à la suite de la dépréciation continue de la monnaie locale qui pourrait entraîner davantage la perte du pouvoir d'achat des ménages en induisant, la réduction de leur capacité de remboursement.

## ***4. Le secteur financier et la stabilité financière***

Au regard des incertitudes qui continuent à persister aussi bien à l'échelle internationale que nationale, la stabilité financière en interne, au cours de la période sous revue, est demeurée quelque peu résiliente, nonobstant la montée graduelle des risques. Les perspectives montrent une menace sur la solidité et la sécurité du secteur bancaire, qui nécessite promptement la mise en œuvre des contre-mesures adaptées afin de contenir les poches de vulnérabilité.

Quant au secteur de microfinance, bien que l'inclusion financière joue tout de même un rôle important pour son éclosion, son impact sur la stabilité financière continue de demeurer faible étant donné qu'il ne paraît pas représenter le risque systémique, en dépit de signes de fragilité de plusieurs entités en son sein.

### **III.3.2. Analyse sommaire des objectifs macroprudentiels**

En dépit de la légère amélioration des perspectives économiques à l'échelle internationale et le faible rebond des prix de produits de base qui, cependant restent de loin inférieurs à leurs maxima de 2013, la conjoncture économique est demeurée moins porteuse en 2016, laquelle avait tendance à s'ériger à une externalité négative pour la stabilité financière.

C'est ainsi que la Banque Centrale, au regard de zones de vulnérabilité observées au sein du secteur financier congolais, a commencé à développer certains mécanismes en rapport avec la surveillance macroprudentielle.

En effet, les objectifs généraux s'inscrivent dans la logique de :

- renforcer la résistance du système financier par sa capacité à absorber les chocs économiques et financiers tout en évitant des répercussions majeures sur l'économie réelle ;
- limiter les risques de défauts collectifs ou en chaîne, qu'ils soient liés à des interconnexions fortes ou expositions massives à un risque commun et cibler les institutions d'importance systémique suivant les critères établis à cet effet, en vue d'empêcher la propagation de risque résultant d'elles.

En pratique, une liste indicative d'objectifs intermédiaires plus restrictifs a été établie à l'échelle internationale et vise ainsi à garantir une meilleure identification des risques et une meilleure analyse de l'efficacité de la politique macroprudentielle. Il s'agit de limiter :

- la croissance excessive du crédit et du levier, notamment via la sous-estimation des risques ;
- les différences de maturité entre l'actif et le passif ;
- la concentration des risques directs ou indirects ;
- les conséquences systémiques de l'aléa moral.

S'agissant des objectifs généraux, il a été relevé ce qui suit :

***Objectif 1 : renforcement de la résistance du système financier***

La Banque Centrale, avec le concours de l'assistance technique de l'AFRITAC/Centre et suivant les recommandations de la mission PESF, est dans le processus de révision de son arsenal prudentiel pour l'adapter aux standards internationaux afin de lui permettre de doter les établissements de crédit des outils adéquats devant renforcer la résilience du système financier.

Toutefois, tenant compte des incertitudes observées aussi bien à l'échelle internationale que nationale, la Banque Centrale du Congo a augmenté le seuil minimum requis du capital réglementaire qui passe de USD 10 millions à USD 30 millions à partir de 2017 et à USD 50 millions à l'horizon 2020.

Cette mesure, qui s'apparente à un coussin de conservation, renforcerait davantage la solidité du secteur bancaire congolais pour lui permettre de résister aux chocs éventuels face aux perspectives économiques de fois peu rassurantes.

Cependant, la montée des risques de défaillance due à la dégradation de la qualité d'une partie d'actifs d'une des banques, pourrait constituer une entrave pour s'ajuster correctement à la suite des pertes qui en découlent.

### ***Objectif 2 : le risque de défauts collectifs***

Le risque de contagion au travers de l'interbancaire, a continué à demeurer mineur, nonobstant la situation préoccupante de certaines banques en difficulté. Cette situation s'est justifiée par le fait que les prêts interbancaires sur la même place, s'octroient à des taux très faibles afin d'éviter l'ampleur du risque de défaut des banques en position emprunteuse.

Aussi, pour se prémunir contre d'éventuelles contagions, les concours à l'interbancaire, aux banques à des situations financières préoccupantes, sont-ils souvent limités.

Cependant, le secteur bancaire est quand même exposé au risque de contagion, face aux correspondants hors place, eu égard à certaines incertitudes qui planent encore à l'échelle internationale et surtout, par la présence importante sur le territoire national, des filiales de banques panafricaines appartenant aux zones où la montée des tensions dans leurs secteurs financiers se font sensiblement sentir.

En effet, ces tensions sont essentiellement dues aux économies des pays d'origine qui subissent des pressions considérables à la suite des reports réguliers de mise en œuvre des ajustements préconisés.

Il est également à noter que le secteur bancaire congolais reste fortement exposé au risque inhérent aux prêts libellés en devises qui sont plus représentatifs dans le portefeuille y afférent. En effet, les fluctuations négatives à répétition de taux de change seraient source des pertes matérielles d'un bon nombre des banques étant donné que les emprunteurs ne sont pas couverts à l'évolution négative de taux de change.

Pour ce qui est des banques d'importance systémique, il y a lieu de signaler que, hormis la plus grande banque de la place dont le ratio total du bilan/PIB avoisine 3,5 %, aucune autre banque de la place à fin 2016 n'affichait ledit ratio au-delà de 2 %. Il va sans dire qu'en cas de faillite d'une banque prise individuellement, l'impact sur le secteur réel dans son ensemble ne serait pas de grande envergure. Cependant, la probabilité de faillites en chaîne pourrait à ce moment être source d'une panique bancaire caractérisée.

***Objectif 3 : atténuer et prévenir une expansion du crédit et un effet de levier excessifs***

Dans ce registre, l'on a noté qu'au cours de la période sous revue, les prêts accordés par le secteur bancaire n'ont connu un cycle trop excessif de nature à constituer des bulles de crédit insoutenables. Il s'est observé quasiment un ralentissement des prêts consentis à la clientèle.

Ce ralentissement est consécutif, d'une part, à **la baisse du niveau de** l'activité économique au plan national, et d'autre part, à l'aversion au risque affichée par les banques, par crainte du lendemain.

De ce qui précède, il y a lieu de noter que l'économie a plutôt besoin de plus de financement pour son regain, qui ne peut être possible que dans un environnement propice.

***Objectif 4 : concentration des risques directs et indirects***

Bien qu'un effort soit consenti par les banques sur le territoire national, de diversifier le type des clients au sein de leurs portefeuilles, la concentration de dix (10) plus grands emprunteurs demeure relativement représentative. Cela demande un effort supplémentaire du secteur dans la diversification, surtout à pareille conjoncture.

**Mesures à préconiser**

A la lumière de ce qui précède, il y a lieu de souligner que le souci qui anime la Banque Centrale du Congo, est de garantir un système financier sain qui doit assurer correctement l'activité d'intermédiation, en évaluant les risques de façon raisonnable et prédictive, afin que le système financier soit à même d'absorber les chocs économiques et financiers sans répercussions massives.

A cet effet, elle envisage d'instaurer une stratégie qui doit reposer sur la rapidité dans l'action pour éviter que les situations des institutions financières deviennent complètement irrémédiables. Il s'agit par prévention, de limiter l'ampleur du risque latent par des mécanismes de détection précoce, afin d'éviter le coût ultime dans le temps.

C'est ainsi qu'elle révisé le dispositif réglementaire car la stratégie macroprudentielle ne peut reposer que sur les instruments adéquats et des dispositions réglementaires répondant aux standards.

Cette stratégie, à appliquer pendant la période aussi bien favorable que celle de basse conjoncture, devra être soutenue par des mesures transversales et temporelles, caractérisées par des restrictions et des limites, face à la montée des risques, d'une part, et des mesures structurelles pour renforcer la résilience, d'autre part.

III<sup>ème</sup> PARTIE :  
AUTRES ACTIVITES

III<sup>e</sup> PARTIE  
AUTRES ACTIVITES

## Chapitre I

### Processus de liquidation

Au cours des exercices 2015 et 2016, les opérations de liquidation des établissements de crédit ont concerné, d'une part, les banques et, d'autre part, les institutions de microfinance.

S'agissant particulièrement du secteur bancaire, il y a eu essentiellement la poursuite des opérations de dissolution de trois (3) banques ci-après :

1. Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit, en sigle COBAC, dont la dissolution forcée a été décidée en décembre 1998 par le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe sur requête de la Banque Centrale du Congo. Le Comité de Liquidation a pratiquement évacué toutes les étapes du processus et notamment procédé au désintéressement des déposants et au règlement du volet social vis-à-vis des anciens travailleurs. La clôture définitive de la liquidation reste conditionnée par la vente de l'immeuble du siège de la banque dissoute, réquisitionné par l'Etat Congolais pour abriter certains de ses services publics ainsi que le paiement par ce dernier de la créance de cette banque en liquidation ;
2. Union des Banques Congolaises, en sigle U.B.C., dont le processus de dissolution volontaire a été déclenché en juin 2006 par l'Etat Congolais, actionnaire majoritaire ayant opté pour la cession du potentiel utile de cet établissement de crédit à la Banque Congolaise, en sigle B.C. sarl et la mise en liquidation de la mauvaise banque aux actifs et passifs toxiques qu'était devenue l'U.B.C. La non disponibilisation des moyens financiers par le Gouvernement retarde la clôture de ce dossier de liquidation volontaire ;
3. Banque Congolaise, en sigle B.C. sarl, mise en dissolution forcée en janvier 2011 sur décision de la Banque Centrale du Congo après avoir épuisé toutes les tentatives de résolution de crise visant la relance de cet établissement. Le processus de liquidation se trouve bloqué, d'une part, par la réquisition par l'Etat Congolais du patrimoine immobilier de la banque dissoute et, d'autre part, par le non remboursement par ce dernier et les apparentés des crédits leur consentis par ladite banque.

Quant aux Institutions du Système Financier Décentralisé, la Banque Centrale du Congo a procédé durant la période sous revue :

- à la poursuite de la supervision et/ou à la clôture, selon le cas, des opérations de liquidation des COOPEC et IMF dont le processus de dissolution avait été ouvert depuis 2010. Aux fins de permettre aux personnes vulnérables et démunies s'adressant aux ISFD de récupérer leurs avoirs dans les structures en liquidation et préserver ainsi la confiance du public dans le jeune secteur microfinancier congolais. La clôture définitive des liquidations des COOPEC et IMF n'était envisagée que pour les structures dont le désintéressement des épargnants était possible. De même, pour concourir à cet objectif, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a dû, d'une part, renoncer à son privilège de récupérer les débours avancés en préfinancement du fonctionnement des liquidations et, d'autre part, suppléer par ses propres ressources aux disponibilités en possession des liquidateurs pour atteindre un taux de désintéressement consistant ;
- au démarrage des opérations de dissolution volontaire ou forcée de trente-cinq (35) COOPEC et IMF aux équilibres fondamentaux complètement rompus et sans aucune perspective de redressement. A toutes fins utiles, il s'agit de trois (3) IMF et de trente-deux (32) COOPEC pour lesquelles l'on distingue cinq (5) cas volontaires et trente (30) forcés.

## Chapitre II

### **Promotion de l'inclusion financière et Coopération Internationale**

#### II.1. Inclusion financière

La Banque Centrale du Congo s'est engagée dans la promotion de l'inclusion financière en RDC. A cet effet, elle a souscrit à la Déclaration de Maya de l'Alliance pour l'Inclusion Financière, AFI en sigle depuis le 02 mai 2012. Cet engagement a porté sur la mise en œuvre des réformes en rapport avec les actions ci-après :

- la conduite de deux études sur la protection du consommateur ;
- l'élaboration d'un programme National d'Education Financière ;
- la publication d'une réglementation sur la protection des consommateurs des services financiers ;
- la finalisation de la modernisation du Système National de Paiement ;
- l'introduction du mobile banking ainsi que de tous les autres moyens ou canal de distribution des services financiers tels que les agents bancaires.

Ces réformes cadrent avec les quatre piliers de l'inclusion financière qui sont (i) la protection des consommateurs des services financiers, (ii) l'éducation financière de la population, (iii) le développement des infrastructures et (iv) la réglementation.

En ce qui concerne la protection des consommateurs des services financiers, une étude avait été commanditée par la BCC et menée par CGAP pour faire l'état de lieux de la protection des consommateurs. Plusieurs recommandations avaient été faites dont la principale allait dans le sens de l'urgence à mettre en place une réglementation en cette matière. Les travaux sont en cours dans ce sens et se baseront sur les sept principes de Smart Campaign.

Par ailleurs, un Programme National d'Education Financière, en sigle PNEF, a été adopté par le Comité de Pilotage ad hoc avec comme objectif de doter la population congolaise, principalement les écoliers, jeunes, femmes, personnes vivant en milieu rural, travailleurs et entrepreneurs, des connaissances, des compétences et de la confiance nécessaires pour une gestion optimale de ses finances. Les domaines prioritaires de ce PNEF sont l'épargne, le crédit, la gestion budgétaire et les négociations financières.

En outre, l'enquête FinScope sur l'offre et la demande des services financiers a été finalisée dans le cadre du processus Making Access Possible, MAP en sigle, qui a bénéficié du soutien de plusieurs partenaires au développement.

Quant à la réglementation, un arsenal des textes de Lois portant tant sur les Statuts de la Banque Centrale du Congo, les Etablissements de Crédit, le crédit bureau et sur les Coopératives d'Épargne et de Crédit sont en cours de révision ou d'élaboration de manière à intégrer notamment les aspects liés à la protection des consommateurs des services financiers indispensables pour l'amélioration de l'inclusion financière du pays.

En attendant, la finalisation de toutes ces réformes qui devraient être intégrées dans un document qui s'intitulera « Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de la République Démocratique du Congo », l'Institut d'Emission a autorisé la banque à distance à travers le mobile banking et les agents bancaires pour faciliter l'accès, à un coût abordable, aux services financiers des populations vivant dans les zones non desservies par les institutions financières suite notamment au déficit des infrastructures adéquates.

Dans le même ordre d'idées, la BCC s'est également engagée d'appuyer toute initiative visant l'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises dans le cadre de la Déclaration de Maputo en 2015. A cet effet, elle a déjà atténué la pondération de ce type de contrepartie dans le cadre de la détermination du risque, d'une part, et mis en place un reporting de collecte d'informations sur le niveau actuel de financement par les banques des PME/PMI afin de lui permettre de proposer les mesures idoines notamment dans la perspective de créer un fonds de garantie de crédit, d'autre part.

Enfin, la modernisation du système national de paiement constitue également un des piliers qui contribuera à améliorer significativement l'inclusion financière en RDC.

### II.1.1. Actions pilotées par la BCC pour la promotion de l'inclusion financière

N°	PILERS DE L'INCLUSION FINANCIERE	ASSISTANCE TECHNIQUE OU FINANCIERE DES PATERNAIRES AU DEVELOPPEMENT	OBSERVATIONS
1	PROTECTION DES CONSOMMATEURS DES SERVICES FINANCIERS		une étude avait été commanditée par la BCC et menée par CGAP pour faire l'état de lieux des dispositifs visant la protection des consommateurs. Plusieurs recommandations avaient été faites dont la principale allant dans le sens de l'urgence de mettre en place une réglementation en cette matière
2	EDUCATION FINANCIERE DE LA POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GIZ</li> <li>- Elan (Volet mobile banking)</li> <li>- Essor (Volet crédit-bail)</li> </ul>	un Programme National d'Education Financière, PNEF en sigle, a été adopté en mars 2016 par le Comité de Pilotage ad hoc conduit par la BCC avec comme objectif de doter la population congolaise, principalement les écoliers, les jeunes, les femmes, les personnes vivant en milieu rural, travailleurs et les MPME, des connaissances, des compétences et de la confiance nécessaires pour une gestion optimale de ses finances. Les domaines prioritaires du PNEF sont l'épargne, le crédit, la gestion budgétaire et les négociations financières
3	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération allemande (KfW)</li> <li>- UNCDF/FINMARK TRUST</li> <li>- Coopération allemande (KfW)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation de la centrale de risques avec l'externalisation de la centrale des risques au travers de la création de la Société de centralisation des risques, en sigle SOCERI.</li> <li>- l'étude FinScope sur l'offre des services financiers a été finalisée dans le cadre du Making Access Possible, MAP en sigle, avec comme principale recommandation le développement des infrastructures</li> <li>- l'Institut d'Emission a autorisé la banque à distance à travers le mobile banking et les agents bancaires pour faciliter l'accès aux services financiers aux populations vivant dans les zones non desservies par les institutions financières aux coûts abordables</li> <li>- Mise en place d'un reporting de collecte d'informations par la BCC sur l'accès au financement des PME afin de lui permettre de prendre les mesures idoines qui s'imposent</li> </ul>
4	REGLEMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FMI</li> <li>- AFD</li> <li>- CGAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de l'Instruction relative à l'émission de la monnaie électronique et les Etablissements de monnaie électronique</li> <li>- Promulgation de la loi sur le crédit-bail</li> <li>- Publication de la réglementation sur les agents bancaires</li> </ul>

## II.1.2. Evolution des taux de bancarisation et d'inclusion financière en RDC

Bien que la majorité de la population de la RDC demeure exclue du secteur financier, cette situation tend à s'améliorer au fil des années, grâce notamment à la mise en œuvre de toutes les réformes évoquées dans ce rapport.

Tableau 22 : Evolution du taux d'inclusion et de bancarisation en RDC

Années	Nombre de compte		Population active	Taux de bancarisation en %	Nombre de compte enregistré		Taux d'inclusion en %
	Banque	Microfinance			Mobile Banking		
2014	2 035 089	1 781 924	28 649 762	13,3	3 313 780		24,9
2015	2 203 857	1 851 044	29 613 110	13,7	5 304 254		31,6
2016	2 925 446	1 901 022	30 594 477	15,8	8 182 627		42,5

Source : BCC/DSIF

Le taux de bancarisation en RDC est passé de 13,3 % en 2014 à 13,7 % en 2015 pour s'établir à 15,8 % à la clôture de l'exercice 2016.

S'agissant du taux d'inclusion financière qui intègre les données de mobile banking, il s'est accéléré en 2016 en atteignant 42,5 % contre 31,6 % en 2015 venant de 24,9 % en 2014. Toutefois, il convient de préciser que sur le nombre de compte renseigné par les établissements de monnaie électronique, moins de 15 % ont été actifs au cours de la période sous revue.

## II.2. Coopération internationale

La Banque Centrale du Congo a poursuivi durant la période en examen les relations de coopération internationale dans le domaine de la supervision des intermédiaires financiers, avec comme faits saillants :

- la légalisation de la collaboration de l'Autorité de Régulation et de Contrôle avec les organes de supervision d'autres juridictions, au travers de la signature des Memoranda of Understanding, en sigle MOU. A ce sujet, quatre (4) MOU ont déjà été signés avec (i) la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, en sigle COBAC, (ii) la Commission Bancaire de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UMOA), (iii) la Banque Centrale de la République de Guinée, en sigle BCRG et (iv) la Central Bank of Nigeria, en sigle CBN et trois (3) projets de MOU sont en cours de finalisation, avec (i) la Bank Al Maghrib du Maroc, en sigle BAM, (ii) la South African Reserve Bank, en sigle SARB et (iii) la Central Bank of Kenya, en sigle CBK ;

- le développement des relations transnationales avec les autres autorités de supervision, grâce à la participation à plusieurs rencontres et activités des sous-groupes régionaux ainsi que des collègues de superviseurs des intermédiaires financiers. A cet effet, il est relevé une active participation à différentes activités organisées par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire et ses antennes sous régionales de liaison ainsi qu'à certains séminaires de formation animés par l'Institut pour la Stabilité Financière, en sigle FSI. Dans ce cadre, la Banque Centrale du Congo est à la fois membre du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en sigle C.S.B.A.O.C. et du Comité des Superviseurs des Banques de la SADC, en sigle S.S.B.C. ;
- l'assistance de différents partenaires qui appuient techniquement et/ou financièrement les projets initiés par la Banque Centrale du Congo pour la mise en œuvre du Plan d'Action visant la modernisation et le développement du système financier congolais, notamment le Groupe de la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, l'Alliance pour l'Inclusion Financière, en sigle AFI, l'Association Africaine de Crédit Rural et Agricole, en sigle AFRACA, le PNUD, l'UNCDF, les organismes de coopération bilatérale (KFW, GIZ, AFD, ACDI, USAID, Coopération Suédoise, etc...).

Le développement des relations transatlantiques sera, en effet, au cours de  
 l'après-guerre, la participation à plusieurs reprises à des conférences et à des  
 groupes régionaux dans des collèges de spécialistes de l'économie des différents pays  
 d'Europe. À cet effet, il est également arrivé par exemple à différentes reprises  
 d'organiser par le Comité de l'Est de la Commission économique et sociale pour  
 l'Europe de l'Est, ainsi qu'à certaines occasions de l'Organisation des Nations  
 Unies pour le Développement Économique, en 1951. Dans ce cadre, la Banque  
 Commerciale de Chicago est à la fois membre du Comité des spécialistes de  
 l'Europe de l'Est et du Comité de l'Est de la C.E.A.O.C. et de  
 l'Institut des études économiques des Nations de la S.A.I.C. en 1952.

L'ensemble de différents paragraphes qui énumèrent notamment les  
 transactions et les projets réalisés par la Banque Commerciale de Chicago pour la mise  
 en œuvre de l'Plan d'Action visant la reconstruction et le développement de  
 certaines régions endommagées notamment le Groupe de la Banque Mondiale et  
 l'Organisation internationale d'Études pour l'Industrie Financière en 1951  
 et l'Association Américaine des États du Nord et du Centre, en 1952, ARAL.A.  
 le BUREAU NATIONAL des organismes de coopération bilatérale (A.W. 115)  
 A.F.A. ACQUILARD, Coopération économique.

115

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016

- 05 janvier :** Mise en place d'un projet pour le fonds de garantie de dépôt en RDC ;
- 11 janvier :**
- Formation des cadres de la DSIF sur MS Project ;
  - Changement de base de calcul des réserves internationales en mois et en semaines d'importation pour l'année 2016 ;
  - Séance de formation des experts des Directions SIF et Informatique sur l'instruction n°16 aux établissements de crédit ;
- 13 janvier :**
- Implémentation du système d'information et de gestion des Etablissements de crédit relatif au dispositif de la modification n°2 de l'instruction n°16 portant sur les règles prudentielles relative à la classification et au provisionnement des créances ;
  - Participation de la BCC au séminaire sur la cotation des entreprises. Evaluation des risques de crédit par les banques centrales ;
  - Reprise des activités de services financiers postaux, retour en chambre de compensation et ouverture de compte ;
- 04 février :** Intervention sur la promotion de la bancarisation ;
- 10 février :** Participation à l'atelier sur « l'évaluation annuelle du rendement »
- 15 février :** Atelier sur l'élaboration d'une stratégie pour l'amélioration d'inclusion financière à travers un cadre règlementaire et de contrôle adéquat dans la région du COMESA.
- 18 février :** Participation de la BCC à la réunion annuelle du sous-comité des Superviseurs (SBS) de la communauté de développement d'Afrique Australe ;

- 24 février :** Lancement de « transfert transfrontalier d'argent » par Vodacash M-Pesa ;
- 02 mars :** Célébration de la 2ème édition de la Semaine Mondiale de l'Argent en RDC ;
- 11 mars :** Implémentation dans le logiciel Bank Supervision Application (BSA) des tableaux déclaratifs sur les Micros, Petites et Moyennes Entreprises ;
- 17 mars :** Participation au Séminaire sur le reporting GCEC IFRS en mode dégradé ;
- 31 mars :** Invitation à la 21ème réunion du Collège des Superviseurs à Accra au Ghana ;
- 04 avril :** Accord de partenariat entre Opportunity Transformation Investments, Opportunity International et Vision Fund International ;
- 08 avril :** Invitation à la 21<sup>ème</sup> réunion du Collège des Superviseurs de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (CSZMAO) ;
- 13 avril :** Invitation to the 8th meeting of the Financial Inclusion Strategy peer Learning Group (FISPLG) and high-level conference on women's financial inclusion ;
- 21 avril :** Participation de la BCC à la formation sur l'inclusion financière et les services financiers numériques organisée par Alliance for Financial Inclusion (AFI) et la CBK ;
- 29 avril :** Invitation à la 1ère session du collège des Superviseurs du groupe Afriland ;
- 27 mai :** Participation de la BCC au séminaire continental de l'ABCA pour l'année 2016 ;
- 30 mai :** Invitation à la conférence régionale sur le développement du secteur financier dans les pays africains confrontés à des situations de fragilités ;
- 07 juin :** Encadrement de la mission d'assistance technique du FMI/Afritac Centre sur la mise en place d'une

fonction d'audit informatique ;

- 15 juin :** Participation des experts de la BCC à la réunion annuelle des utilisations du logiciel BSA « USER GROUP » ;
- 16 juin :** Participation de la BCC au séminaire sur le stress testing ;
- 07 juillet :** Création d'Alliance Bank SA dans BSA & ISYS I16 ;
- 13 juillet :** Transmission de l'Instruction n° 29 aux Etablissements de crédit et IMF sur l'activité des Agents bancaires de crédit et des IMF ;
- 25 juillet :** Séminaire Régional sur la Gouvernance des banques, les dernières évolutions/ Prévention du blanchiment d'argent, les problématiques liées aux nouveaux produits et aux spécificités locales ;  
Invitation au forum mondial sur les politiques d'inclusion financière de l'AFI ;
- 28 juillet :** Invitation à un séminaire portant sur le thème « Gouvernance des banques : les dernières évolutions/Prévention du blanchiment d'argent les problématiques liées aux nouveaux produits et aux spécificités ;
- 07 septembre :** Collecte de l'épargne publique rémunéré par la société congolaise des Postes et Télécommunication, en sigle SCPT ;
- 09 septembre :** Participation de la BCC au séminaire sur la politique de stabilité financière et macro prudentielle des Banques Centrales ;
- 13 septembre :**
- Séminaire sur l'amélioration du Processus de Bâle et la révision des approches standards pour le risque de crédit ;
  - Lancement des services par téléphonie mobile, FINCA Mobile ;
  - Démission de Monsieur Olivier ALUWABA ADG de l'UBA RDC SA ;
- 27 septembre :** Elaboration du budget 2017 de la DSIF ;

- 03 octobre :** Actualisation des tarifs et conditions, édition 2017 se rapportant aux opérations de Surveillance des Intermédiaires Financiers ;
- 24 octobre :** Suspension de fonction de certains dirigeants de la MECRECO ;
- 26 octobre :** Célébration de la 6<sup>ème</sup> édition de la Journée Internationale de l'Epargne en RDC ;
- 01 novembre :** Formation sur la lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme ;
- 08 novembre :**
- Cambriolage à la COOPEC IMARA à Goma ;
  - Encadrement de la Mission de la Banque Mondiale en visite en RDC ;
- 18 novembre :**
- Publication au Journal Officiel des actes relatifs à la Surveillance des Intermédiaires Financiers ;
  - Projet de loi relatif à l'activité et au contrôle des Etablissements de crédit ;
- 12 décembre :** Participation de la BCC au Forum « Kinshasa International Forum 2017 ».

# ANNEXES

## STATISTIQUES DES BUREAUX DE CHANGE DE 2014 A 2015

N°	PERIODES	ACHATS						
	2014	CV/CDF	CFA	RAND	L.STL.	EURO	FS	USD
1	Janvier	3 193 491 127	2 462 000	3 470	0	316 315	0	3 337 499
2	Février	2 942 239 721	2 650 500	3 690	0	350 100	0	3 037 505
3	Mars	3 101 480 953	14 288 021	1 500	120	259 827	0	3 140 613
4	Avril	2 664 459 987	5 828 500	2 300	20	267 915	0	2 822 498
5	Mai	2 973 161 129	6 638 700	8 600	0	333 320	0	3 101 696
6	Juin	2 664 179 098	5 321 000	1 650	250	311 585	0	2 741 843
7	Juillet	3 764 808 816	2 761 000	2 450	0	270 760	100	3 166 849
8	Août	1 874 200 164	245 500	3 090	45	90 070	200	2 041 546
9	Septembre	3 179 535 775	3 015 500	330	0	268 310	0	3 296 990
10	Octobre	1 905 369 074	5 483 500	1 095	5	422 945	0	2 006 150
11	Novembre	1 965 550 008	1 270 500	1 850	70	122 035	100	2 069 479
12	Décembre	2 890 672 062	2 327 700	2 550	0	393 400	0	3 056 730
<b>TOTAL</b>		<b>33 119 147 914</b>	<b>52 292 421</b>	<b>32 575</b>	<b>510</b>	<b>3 406 582</b>	<b>400</b>	<b>33 819 398</b>

Source : BCC/DSIF

N°	PERIODES	VENTES						
	2014	CV/CDF	CFA	RAND	L.STL.	EURO	FS	USD
1	Janvier	2 984 456 837	2 402 000	3 470	0	216 173	0	2 854 919
2	Février	2 786 351 198	2 631 500	3 690	0	210 615	0	2 824 651
3	Mars	2 847 324 286	6 975 500	1 500	0	255 597	0	3 057 112
4	Avril	2 511 199 538	4 940 500	2 300	20	283 970	0	2 634 539
5	Mai	2 856 906 289	3 458 200	8 600	0	308 681	0	3 014 398
6	Juin	2 407 871 109	4 751 000	1 650	250	340 843	0	2 624 904
7	Juillet	3 653 094 515	1 990 000	2 450	218 902	218 902	0	2 856 553
8	Août	1 542 527 005	245 500	3 090	80 790	80 790	200	1 614 333
9	Septembre	2 711 754 433	2 783 500	330	0	234 138	0	2 701 645
10	Octobre	1 931 026 567	5 395 000	1 095	0	449 985	0	2 011 731
11	Novembre	1 931 026 567	5 395 000	1 095	0	449 985	0	2 011 731
12	Décembre	2 443 845 946	1 886 400	2 550	0	434 260	0	2 811 063
<b>TOTAL</b>		<b>30 607 384 289</b>	<b>42 854 100</b>	<b>31 820</b>	<b>299 962</b>	<b>3 483 939</b>	<b>200</b>	<b>31 017 579</b>

## ANNEXES

N°	PERIODES	ACHATS						
	2015	CV/CDF	CFA	RAND	L.STL.	EURO	FS	USD
1	Janvier	0						
2	Février	0						
3	Mars	2 580 605 538	834 000	1 110		294 596		2 746 292
4	Avril	2 302 093 427	1 807 000	2 150		326 537		2 452 263
5	Mai	4 158 924 368	1 079 350		85	225 510		2 823 274
6	Juin	2 674 097 102	1 461 000	2 500		241 745		2 853 476
7	Juillet	2 756 742 233	1 697 500	5 200		264 090		2 946 790
8	Août	2 944 521 105	2 033 500		35	357 965		3 139 255
9	Septembre	3 474 267 602	3 667 000	7 160	10	394 310	75	3 695 794
10	Octobre	2 966 400 052	2 958 500			218 290		2 996 486
11	Novembre	720 215 464	2 797 000			250 705		761 162
12	Décembre	2 051 392 701	1 940 000	510		292 900		2 182 954
	<b>TOTAL</b>	<b>26 629 259 592</b>	<b>20 274 850</b>	<b>18 630</b>	<b>130</b>	<b>2 866 648</b>	<b>75</b>	<b>26 597 746</b>

N°	PERIODES	VENTES						
	2015	CV/CDF	CFA	RAND	L.STL.	EURO	FS	USD
1	Janvier							
2	Février							
3	Mars	2 347 729 146	744 000	1 110		306 881		2 448 631
4	Avril	2 130 733 144	1 622 500	2 150		315 527		2 218 771
5	Mai	2 418 316 334	865 350		85	225 720		2 531 228
6	Juin	2 284 297 004	966 000	2 500		224 900		2 453 530
7	Juillet	2 390 951 163	1 322 500	5 200	252 255	252 255		2 571 403
8	Août	2 419 439 030	1 860 000		362 040	362 040		2 584 632
9	Septembre	3 029 119 996	3 331 500	7 160	10	383 460	75	3 128 635
10	Octobre	2 386 375 998	2 093 290			208 640		2 452 833
11	Novembre	722 746 834	2 716 000			241 105		710 951
12	Décembre	1 303 295 256	1 855 000	510		290 390		1 838 876
	<b>TOTAL</b>	<b>21 433 003 905</b>	<b>17 376 140</b>	<b>18 630</b>	<b>614 390</b>	<b>2 810 918</b>	<b>75</b>	<b>22 939 490</b>

## ANNEXES

N°	PERIODES	CV/CDF	CFA	ACHATS			FS	USD
	2016			RAND	L.STL.	EURO		
1	Janvier	2 196 538 417	1 969 000	1 080	0	444 590	0	3 325 203
2	Février	3 239 356 238	1 531 000	0	0	264 455	0	3 579 657
3	Mars	145 600 000	180 000	0	0	115 000	0	172 600
4	Avril	1 232 232 680	1 300 000	0	0	209 375	0	1 266 498
5	Mai	0	0	0	0	0	0	0
6	Juin	0	0	0	0	0	0	0
7	Juillet	0	0	0	0	0	0	0
8	Août	0	0	0	0	0	0	0
9	Septembre	2 358 270 413	1 680 000	0	0	261 261	0	2 069 411
10	Octobre	0	0	0	0	0	0	0
11	Novembre	0	0	0	0	0	0	0
12	Décembre	0	0	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>9 171 997 748</b>	<b>6 660 000</b>	<b>1 080</b>	<b>0</b>	<b>1 294 681</b>	<b>0</b>	<b>10 413 369</b>

N°	PERIODES	CV/CDF	CFA	VENTES			FS	USD
	2016			RAND	L.STL.	EURO		
1	Janvier	2 468 056 234	1 789 000	1 080	0	438 110	0	2 892 403
2	Février	2 894 271 966	1 496 000	0	0	373 380	0	3 155 498
3	Mars	145 600 000	180 000	0	0	115 000	0	172 600
4	Avril	1 144 126 686	1 260 000	0	0	210 280	0	1 164 985
5	Mai	0	0	0	0	0	0	0
6	Juin	0	0	0	0	0	0	0
7	Juillet	0	0	0	0	0	0	0
8	Août	0	0	0	0	0	0	0
9	Septembre	2 364 788 486	1 600 000	0	0	205 160	0	1 617 526
10	Octobre	0	0	0	0	0	0	0
11	Novembre	0	0	0	0	0	0	0
12	Décembre	0	0	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>9 016 843 372</b>	<b>6 325 000</b>	<b>1 080</b>	<b>0</b>	<b>1 341 930</b>	<b>0</b>	<b>9 003 012</b>

DATE	DESCRIPTION	AMOUNT	CHECK NO.	BANK	INITIALS
1920-01-01	Balance	100.00			
1920-01-15	Deposit	50.00			
1920-01-30	Withdrawal	25.00			
1920-02-15	Deposit	75.00			
1920-02-28	Withdrawal	30.00			
1920-03-15	Deposit	60.00			
1920-03-31	Balance	130.00			

DATE	DESCRIPTION	AMOUNT	CHECK NO.	BANK	INITIALS
1920-04-15	Deposit	80.00			
1920-04-30	Withdrawal	40.00			
1920-05-15	Deposit	90.00			
1920-05-31	Balance	160.00			
1920-06-15	Deposit	70.00			
1920-06-30	Withdrawal	35.00			
1920-07-15	Deposit	85.00			
1920-07-31	Balance	190.00			

2

---

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

---

<b>ACDI</b>	: Agence Canadienne de Développement International
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AFI</b>	: Alliance pour l'Inclusion Financière
<b>AFRACA</b>	: Association Africaine de Crédit Rural et Agricole
<b>AIF</b>	: Autres Intermédiaires Financiers
<b>BAM</b>	: Bank Al Maghrib
<b>BC</b>	: Banque Congolaise
<b>BCC</b>	: Banque Centrale du Congo
<b>BCRG</b>	: Banque Centrale de la République de Guinée
<b>BSA</b>	: Bank Supervision Application
<b>C.S.B.A.O.C</b>	: Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
<b>CADECO</b>	: Caisse d'Épargne du Congo
<b>CBK</b>	: Central Bank of Kenya
<b>CBN</b>	: Central Bank of Nigeria
<b>CB-UMOA</b>	: Commission Bancaire de l'UMOA
<b>COBAC</b>	: Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
<b>COBAC</b>	: Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit
<b>COMESA</b>	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
<b>COOCEC</b>	: Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit
<b>CSZMAO</b>	: Collège des superviseurs de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>CTBC</b>	: China Taihe Bank Of Congo
<b>DSIF</b>	: Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers
<b>EME</b>	: Etablissements de Monnaie Electronique
<b>FPI</b>	: Fonds de Promotion de l'Industrie
<b>FSI</b>	: Institut pour la Stabilité Financière
<b>IFC</b>	: International Finance Corporation
<b>IMF</b>	: Institutions des Micro Finance
<b>ISFD</b>	: Institutions du Système Financier Décentralisé
<b>KfW</b>	: Coopération financière allemande
<b>MAP</b>	: Marking Access Possible

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

---

<b>ME</b>	: Monnaie Etrangère
<b>MN</b>	: Monnaie Nationale
<b>MOU</b>	: Memorandum of Understanding
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>PNB</b>	: Produit Net Bancaire
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo
<b>SADC</b>	: Communauté du Développement de l'Afrique Australe
<b>SARB</b>	: South African Reserve Bank
<b>SBSS</b>	: Sous-Comité des Superviseurs Bancaires de la SADC
<b>SCPT</b>	: Société Congolaise des Postes et Télécommunication
<b>SOCERI</b>	: Société de la Centrale des Risques
<b>SOFIDE</b>	: Société Financière de Développement
<b>TN</b>	: Transferts Nationaux
<b>UBC</b>	: Union des Banques Congolaises
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>USAID</b>	: Agence des Etats-Unis pour le Développement International
<b>USD</b>	: United State Dollar

